



**Rapport de gestion sur la situation financière et les résultats
d'exploitation pour les périodes de trois terminées le 31 mai
2013 et 2012**

**États financiers consolidés intermédiaires (non audités)
Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012**



RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 31 MAI 2013

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion commente les résultats financiers et la situation financière de Neptune Technologies & Bioressources inc. (« Neptune » ou « la Société ») incluant ses filiales, Acasti Pharma inc. (« Acasti ») et NeuroBioPharm inc. (« NeuroBioPharm » ou « NeuroBio ») pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2013. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés intermédiaires et leurs notes afférentes pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2013. De l'information additionnelle sur la Société ainsi que les déclarations d'enregistrement et autres documents publics déposés sont disponibles sur SEDAR, à www.sedar.com, ou sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Dans le présent rapport de gestion, les informations financières pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 sont basées sur les états financiers consolidés intermédiaires de la Société qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), comme publiées par le Conseil des normes comptables international. Conformément à son mandat, le comité d'audit du conseil d'administration de la Société examine le contenu du rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé le présent rapport de gestion le 15 juillet 2013. L'information à fournir dans ce rapport est actuelle à cette date, sauf indication contraire.

Sauf indication contraire, toutes les références aux termes « nous », « notre », « nos », « Neptune », l'« entreprise » et la « Société » font référence à Neptune Technologies & Bioressources inc. et ses filiales. Sauf indication contraire, tous les montants dans ce rapport sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles « CA\$ », « US\$ » et « EUR » réfèrent au dollar canadien, au dollar américain et à l'euro, respectivement. La communication d'information dans ce rapport a été limitée à ce que la direction a jugé comme « important », à savoir que toute omission ou inexactitude de cette information pourra influencer ou modifier la décision raisonnable de la part d'un investisseur, d'acheter, de conserver ou de vendre des titres de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion renferme certains renseignements qui pourraient constituer de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et des énoncés prospectifs au sens attribué à l'expression *forward-looking statements* dans les lois sur les valeurs mobilières fédérales américaines (l'« information prospective »). L'information prospective se reconnaît à l'emploi de verbes comme « prévoir », « planifier », « s'attendre à », « estimer », « croire », « entendre », « prédire » ou « continuer », de verbes au conditionnel ou au futur, de l'adjectif « potentiel » ou d'autres expressions similaires concernant des questions qui ne sont pas des énoncés à propos de faits présents ni des faits historiques. L'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion porte notamment sur ce qui suit :

- la capacité de Neptune de produire des revenus grâce à l'exécution de son plan d'action visant la reprise des activités et la réponse progressive aux demandes d'approvisionnement des clients jusqu'à ce que Neptune soit en mesure de reprendre la production, le plan en question étant décrit à la rubrique « Aperçu des activités » (le « plan »);
- la capacité de Neptune de conclure avec des tiers des ententes relatives à l'approvisionnement et à la production à des conditions qui lui sont favorables, et la capacité de Neptune de conserver un niveau de stocks suffisant et de répondre aux exigences des clients grâce à ces ententes avec des tiers relatives à l'approvisionnement et à la production;
- la capacité de Neptune de reconstruire des installations de production fonctionnelles à Sherbrooke, au Québec, les délais et les coûts d'achèvement du projet de reconstruction et la capacité de production d'huile de krill à ces installations;
- la capacité de Neptune, et celle de ses distributeurs partenaires, de continuer à commercialiser avec succès les produits d'huile de krill et de conserver ses parts de marché à l'égard de ces produits, ainsi que la capacité des filiales de Neptune, soit Acasti et NeuroBio, de commercialiser d'autres produits candidats aux États-Unis et ailleurs;
- la capacité de Neptune de continuer à investir dans le développement de produits et les essais cliniques, y compris le soutien au développement de produits pharmaceutiques de ses deux filiales, Acasti et NeuroBio;
- les plans des filiales de Neptune, Acasti et NeuroBio, visant à soumettre des produits candidats à de nouveaux essais cliniques, y compris l'échéancier et les résultats de ces essais cliniques;
- la capacité de Neptune de conserver et de défendre ses droits de propriété intellectuelle concernant NKO^{MD} et EKO^{MC} ainsi que ses produits candidats;
- la capacité de Neptune d'obtenir du financement, à des conditions qui lui sont favorables, afin qu'elle dispose de sources de capital supplémentaires pour reconstruire des installations de production fonctionnelles;
- la capacité de Neptune de recouvrer tous les produits de l'assurance disponibles relativement à l'incident survenu à son usine de production, en vertu de ses différentes polices d'assurance;
- la capacité de Neptune d'utiliser le produit net tiré de son appel public à l'épargne dont la clôture a eu lieu le 2 octobre 2012 aux fins indiquées dans son prospectus daté du 19 septembre 2012 (l'« appel public à l'épargne »);
- les attentes de Neptune relativement à son rendement financier, y compris ses revenus, dépenses, marges brutes, liquidité, ressources en capital et dépenses en immobilisations.

Bien que les énoncés prospectifs soient fondés sur ce que nous croyons être des hypothèses raisonnables, nul ne devrait se fier outre mesure à cette information, étant donné que les résultats réels peuvent différer considérablement de ceux qui sont indiqués dans ces énoncés prospectifs. Voici certaines des principales hypothèses formulées relativement aux énoncés prospectifs :

- la production de revenus importants avant d'avoir des installations de production opérationnelles laisse supposer que Neptune sera en mesure de conclure avec des tiers des ententes portant sur l'approvisionnement en produits d'huile de krill ou leur fabrication;
- les objectifs de vente pour ses produits d'huile de krill laissent supposer que Neptune sera en mesure de maintenir ses relations avec ses clients et qu'il y aura toujours une demande pour ses produits;
- les plans de reconstruction d'installations de production opérationnelles, le calendrier de cette reconstruction et l'utilisation prévue du produit tiré de l'appel public à l'épargne laissent supposer que Neptune sera en mesure de recouvrer en totalité le montant de sa couverture d'assurance disponible, qu'elle pourra refinancer sa facilité de crédit existante afin de fournir toute ressource en capital supplémentaire qui pourrait être nécessaire à la reconstruction, en sus de sa couverture d'assurance, et qu'aucun imprévu ne fera en sorte que ces fonds soient utilisés à d'autres fins que la reconstruction d'installations de production opérationnelles ou que l'emploi prévu du produit tiré de l'appel public à l'épargne;

- les plans de reconstruction d'installations de production opérationnelles laissent également supposer que Neptune obtiendra les approbations gouvernementales requises en temps opportun;
- les dépenses relatives au développement de produits ou à l'appui du développement pharmaceutique des deux filiales de Neptune, Acasti et NeuroBioPharma, laissent supposer que Neptune n'aura pas besoin d'utiliser les fonds présentement affectés au développement de produits pour reconstruire des installations de production opérationnelles ou pour couvrir les dépenses ou frais occasionnés par des imprévus;
- la stratégie de Neptune visant à conclure des partenariats et/ou des ententes avec des partenaires stratégiques relativement à sa fabrication de produits d'huile de krill laisse supposer que Neptune sera en mesure d'identifier des tiers à cette fin, et que ces tiers auront les ressources nécessaires pour appuyer la fabrication de ses produits en temps opportun et que Neptune pourra conclure des ententes avec eux à des conditions qui lui sont favorables;
- le plan de Neptune laisse supposer que celle-ci sera en mesure de continuer à remplir les conditions d'inscription à la cote du NASDAQ Stock Market et de la Bourse de Toronto.

En outre, l'information prospective comporte un certain nombre de risques connus et inconnus et est assujettie à des incertitudes et à d'autres facteurs, notamment ceux qui sont décrits dans le présent rapport de gestion à la rubrique « Risques et incertitudes » ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de notre dernière notice annuelle, qui peut être consultée sur SEDAR à www.sedar.com et sur EDGAR à www.sec.gov/edgar.shtml, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et qui sont susceptibles de faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent considérablement de ceux qu'indique ou que laisse entendre l'information prospective.

Par conséquent, toute l'information prospective doit être lue sous réserve de la présente mise en garde et rien ne garantit que les résultats ou que les événements que nous prévoyons se matérialiseront ou, même s'ils se matérialisent dans l'essentiel, qu'ils auront les incidences prévues sur notre entreprise, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. Vous ne devriez donc pas vous fier indûment à l'information prospective. Sauf si les lois applicables l'exigent, Neptune n'est pas tenue de mettre à jour ni de modifier l'information prospective par suite de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, ou dans d'autres cas. L'information prospective est donnée en date du présent rapport de gestion.

Mesures financières non conformes aux IFRS

Le « BAIIA ajusté » est une mesure financière non conforme aux IFRS et est défini comme le BAIIA avant de reconnaître les charges de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions, les gains ou pertes de change et les autres éléments qui n'ont pas d'impact sur le rendement opérationnel principal de la Société, tels que la dépréciation, la reconnaissance et la décomptabilisation des actifs d'impôt différé et des crédits d'impôt à l'investissement d'années antérieures. Les charges de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions sont une composante de la rémunération des salariés et elles peuvent varier de façon significative avec la variation du prix au marché des actions ordinaires. Les gains ou pertes de change sont une composante des charges financières nettes ou produits financiers nets et ils peuvent varier de façon significative suite aux fluctuations des devises d'une période à l'autre. De plus, les autres éléments qui n'ont pas d'impact sur le rendement opérationnel principal de la Société peuvent aussi varier de façon significative d'une période à l'autre. En tant que tel, le BAIIA ajusté assure la continuité améliorée par rapport à la comparaison des résultats opérationnels de la Société sur une période de temps. Notre méthode de calcul du BAIIA ajusté peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

APERÇU DES ACTIVITÉS

Le 8 novembre 2012, une explosion et un incendie ont détruit l'usine de production de Neptune située à Sherbrooke, au Québec, au Canada.

Le 26 novembre 2012, Neptune a présenté son plan d'action pour aller de l'avant en vue de reprendre ses activités et de répondre progressivement aux demandes d'approvisionnement des clients jusqu'à ce qu'elle puisse reprendre la production.

Neptune a initialement veillé à soutenir ses employés et les familles touchées par l'incident pour les aider à surmonter la tragédie. Neptune offre à ses employés des services de consultation afin qu'ils aient accès à un soutien adéquat dans ces circonstances.

Peu après l'accident, Neptune a formé les cinq comités de rétablissement suivants, composés de hauts dirigeants et de membres du personnel clés en vue de coordonner l'aide aux employés, le plan d'action et certains aspects commerciaux : 1) ressources humaines et communications, 2) ventes et commercialisation, 3) reconstruction de l'usine, 4) finances et 5) un comité stratégique, qui veille à la supervision des occasions stratégiques et à la coordination des efforts déployés par l'ensemble des comités. Bien que cet incident tragique ait eu, et continue d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités, Neptune est d'avis que son entreprise demeure viable et compte se remettre de cet incident, grâce, entre autres, à la mise en œuvre du plan pour aller de l'avant qui vise le respect des échéances clés et l'atteinte des principaux objectifs suivants :

- reprise de ses activités nutraceutiques et atteinte d'un certain niveau de vente de ses produits d'huile de krill à ses clients, à court terme;
- maintien des relations avec les clients clés et conservation des principales parts de marché, notamment jusqu'à ce que la fabrication des produits NKO^{MD} et EKO^{MC} atteigne les niveaux établis avant l'incident;
- reconstruction d'une usine fonctionnelle grâce à l'utilisation des installations d'agrandissement, adjacentes à l'ancienne usine, en voie d'être achevées et de certains équipements existants dans ces installations, qui ne semblent pas avoir subi de dommages considérables lors de l'incident;
- conclusion de partenariats et/ou d'ententes avec un ou plusieurs partenaires stratégiques pour la sous-traitance de la fabrication des produits d'huile de krill, à la fois à titre de mesure provisoire pour l'atteinte d'un certain niveau de production avant que la nouvelle usine soit pleinement opérationnelle et à titre de stratégie à plus long terme afin de diversifier les sources et les moyens de production;
- gestion prudente de ses ressources financières tout en poursuivant le développement de ses produits et ses essais cliniques, y compris la défense de ses brevets et de ses droits de propriété intellectuelle, et en appuyant comme prévu le développement de produits pharmaceutiques par ses deux filiales, Acasti et NeuroBio, dont les activités à court terme n'ont pas connu d'interruption en raison de l'incident.

Reconstruction de l'usine et assurance

À titre d'élément central du plan, Neptune prévoit reconstruire des installations de production fonctionnelles au moyen de la révision des installations d'agrandissement, adjacentes à l'ancienne usine, qui étaient en cours de construction, de même que de certains équipements de ces nouvelles installations, lesquels équipements et installations ne semblent pas avoir subi de dommages considérables lors de l'incident, même si d'autres travaux de construction et l'achat de certains autres équipements seront nécessaires pour que ces installations deviennent fonctionnelles. Le 28 mai 2013, Neptune a annoncé qu'elle avait entrepris le projet de reconstruction fondé sur les installations d'agrandissement. En plus de recevoir les permis nécessaires au commencement des travaux, la Société a retenu les services d'un cabinet d'ingénieurs et d'un architecte et a également embauché dernièrement un nouveau directeur d'usine. À l'achèvement des travaux, qui devrait avoir lieu avant la fin de l'exercice en cours de Neptune, les installations devraient avoir une capacité de production de plus de 150 000 kilogrammes de NKO^{MD} par année. Neptune a l'intention de coopérer avec les instances gouvernementales concernées (y compris en ce qui a trait à la sécurité des travailleurs et à l'environnement). De plus, la reconstruction de l'usine de Sherbrooke dépendra de l'approbation du plan de reconstruction par ces instances gouvernementales permettant l'exploitation de la nouvelle usine en temps opportun.

Nous sommes en train de déterminer les coûts et l'échéancier liés à la réalisation de la reconstruction. L'évaluation de la situation nous a toutefois permis de dégager ce qui suit, jusqu'à maintenant :

- Neptune dispose d'une police d'assurance couvrant, entre autres, les dommages matériels, la perte d'exploitation et la responsabilité civile jusqu'à concurrence de certains montants spécifiques et faisant l'objet d'une franchise limitée de même que de certaines exclusions, et a informé ses assureurs de l'incident. Les données définitives sur les sommes précises recouvrées seront communiquées au moment du règlement des demandes d'indemnisation de Neptune. En raison de l'étendue des dommages et de l'enquête en cours, les montants recouvrables en vertu de nos polices d'assurance, de même que la perception de ces montants, le cas échéant, prendront vraisemblablement plusieurs mois.
- Alors que l'utilisation initiale prévue des installations d'agrandissement a changé, des modifications et des achats additionnels visant à remplacer le matériel perdu lors de l'incident seront nécessaires afin de rendre les installations fonctionnelles. Comme il a déjà été indiqué, les coûts initiaux du projet d'agrandissement de 21 millions de dollars ont été revus et s'établissent actuellement à environ 30 millions de dollars (et pourraient atteindre 35 millions de dollars

selon des discussions en cours avec un partenaire financier possible). L'augmentation des coûts devrait être financé surtout au moyen du recouvrement des produits d'assurance liés à l'incident, dont environ 6,7 millions de dollars ont été reçus jusqu'à maintenant (y compris 0,7 million de dollars reçus après la fin de l'exercice 2013). Il est prévu que le solde de tels coûts sera réglé grâce au refinancement de la facilité de crédit existante de Neptune mise en place pour financer une partie de ses travaux d'agrandissement prévus antérieurement, refinancement que Neptune a l'intention de demander à une étape subséquente de son plan de reconstruction, de même que grâce à une partie du fonds de roulement de Neptune (se reporter à la rubrique « Finance, utilisation du produit de l'appel public à l'épargne et communications avec les investisseurs » ci-dessous). Neptune a déjà reçu, en ce qui a trait à l'agrandissement, un prêt sans intérêt ainsi qu'un engagement quant au versement d'une subvention gouvernementale.

- Neptune prévoit que sa nouvelle usine de production aura, lorsqu'elle sera opérationnelle, une capacité de production annuelle d'environ 150 000 kilogrammes d'huile de krill par année. Neptune pourrait envisager, dans ses plans futurs, l'augmentation de sa capacité de production d'huile de krill par année. Il est prévu qu'une importante partie de la capacité future de production de Neptune proviendra de partenariats et d'accords conclus avec des fabricants. Se reporter à la rubrique « Exploitation et accords conclus avec des partenaires stratégiques » ci-dessous.
- L'échéancier de reconstruction demeure incertain et dépendra d'une série de facteurs, y compris la durée et les résultats de l'enquête présentement en cours visant à déterminer la cause de l'incident et la collaboration des instances gouvernementales quant au plan de reconstruction. Les permis nécessaires au commencement des travaux de reconstruction de l'usine de production de Neptune ont été obtenus dernièrement. D'après un certain nombre de facteurs, dont ceux mentionnés ci-dessus, Neptune n'est pas en mesure de déterminer actuellement le temps précis qu'il faudra pour terminer la construction d'installations de production pleinement fonctionnelles. D'après les renseignements incomplets dont elle dispose pour le moment, Neptune prévoit actuellement que la nouvelle usine pourrait être fonctionnelle d'ici la fin de son exercice en cours, mais cette estimation pourrait changer.

Exploitation et ententes conclues avec des partenaires stratégiques

Une des priorités de la plus haute importance du Plan de Neptune est que Neptune maintienne ses relations avec ses clients clés et conserve ses principales parts de marché, et ce, même avant que son usine de production soit opérationnelle. Pour ce faire, Neptune a l'intention de déployer au cours des prochains mois une stratégie comprenant ce qui suit :

- Neptune entend conclure d'autres partenariats et d'autres ententes avec un ou plusieurs partenaires stratégiques pour la sous-traitance de la fabrication des produits d'huile de krill, à la fois à titre de mesure provisoire pour atteindre un certain niveau de production avant que sa nouvelle usine soit pleinement opérationnelle et à titre de stratégie à plus long terme afin de diversifier les sources et les moyens de production. L'externalisation de la production est envisagée dans l'un ou plusieurs des marchés de Neptune, au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Tout plan permettant à Neptune d'externaliser sa production devra prendre en considération un certain nombre de facteurs, y compris 1) la technique de production permise à l'intérieure des installations, 2) l'espace disponible pour l'achat d'équipements, 3) le temps alloué par un tiers pour la fabrication des produits d'huile de krill et 4) la capacité de négocier des accords définitifs moyennant des conditions qui sont dans l'intérêt de Neptune. Deux partenaires stratégiques pour l'impartition de la production de produits d'huile de krill sont en cours d'évaluation et un choix devrait être fait d'ici la fin du deuxième trimestre de l'exercice en cours de Neptune. Neptune œuvre sans relâche au rétablissement de sa capacité production globale avant la fin de son exercice en cours.
- Neptune prévoit recevoir et a reçu de ses clients des commandes visant certains niveaux de vente de ses produits d'huile de krill à court terme, et elle prévoit maintenir les ventes pendant l'exercice en cours. Neptune possède actuellement un stock de produits d'huile de krill lui permettant d'effectuer des ventes pendant une période restreinte. Elle prévoit maintenir les ventes au cours des mois à venir, essentiellement grâce à des accords avec des partenaires.
- Les plans de Neptune liés à l'exploitation et à la vente de produits durant la période de transition jusqu'à ce que sa nouvelle usine soit opérationnelle ou que des accords de production à plus long terme soient conclus avec un ou plusieurs partenaires stratégiques pourraient aider à équilibrer les flux de trésorerie et, surtout, contribueraient à atteindre les objectifs stratégiques de Neptune visant à maintenir les relations avec ses clients clés et à conserver ses principales parts de marché. Toutefois, on prévoit que, dans un avenir prévisible, les activités de Neptune, notamment lors d'une période de transition initiale, devraient entraîner des marges de ventes beaucoup moins élevées, comparativement aux marges de ventes habituelles réalisées avant l'incident.

- Jusqu'à l'incident, la croissance réelle et prévue de la production de Neptune provenait de l'agrandissement de son usine de Sherbrooke. L'objectif stratégique de Neptune d'externaliser une partie de sa production répond à des impératifs stratégiques à court terme puisque Neptune ne tirera pas directement profit de son usine de production pendant une certaine période et amorce un changement stratégique à plus long terme, à savoir le passage d'un modèle de production provenant d'une usine unique à des sources de production plus diversifiées.
- Neptune entend poursuivre le développement de sa gamme de produits Neptune Krill Oil (NKO^{MD}), ainsi que conserver et défendre ses brevets et ses droits de propriété intellectuelle pour le NKO^{MD}, l'EKO^{MC} et ses produits candidats. De plus, elle continuera de maintenir et de développer son portefeuille de propriété intellectuelle de même que de le protéger de toute contrefaçon par des tiers.

Ressources humaines

Malgré la perte de ses installations de production opérationnelles, Neptune a affecté environ 30 de ses employés de Sherbrooke (10 à temps plein et 20 à temps partiel) aux travaux de reconstruction d'installations de production opérationnelles. Neptune a dû, compte tenu des circonstances, mettre à pied temporairement plus de 70 de ses employés à Sherbrooke et à son siège social de Laval. La durée de la mise à pied n'a pas été déterminée et dépendra de la capacité de Neptune à reprendre la production à de nouvelles installations de production opérationnelles. Neptune a mis sur pied un fonds d'entraide pour fournir de l'aide aux employés et aux familles les plus touchés par l'incident. Le fonds est actif et a permis le paiement de salaires à certains employés, provisoirement, après l'incident. Dorénavant, le fonds répondra aux besoins immédiats et urgents des familles des victimes, mais à plus long terme, Neptune souhaiterait qu'il soit maintenu et contribue à aider les employés dans le besoin. Neptune a mis sur pied un organisme sans but lucratif qui aidera à la collecte et à la redistribution des dons.

Les hauts dirigeants et les employés de Neptune ont accepté une réduction de salaire d'au moins 20 %, de manière provisoire, durant la mise en œuvre du Plan. Les montants associés à cette réduction de salaire pourront être versés, en tout ou en partie, à une date ultérieure, entre autres, dès la mise en œuvre du Plan et l'amélioration des résultats financiers de Neptune. Neptune et ses filiales ont offert une rémunération incitative sous forme d'options d'achat d'actions pour conserver leur personnel, ce qui compense en partie les réductions de salaire et sert d'incitatif à long terme pour les dirigeants et les employés clés. Neptune s'attend à ce que la diminution de ses effectifs et les réductions des salaires lui permettent d'économiser environ 45 % de ses coûts de main-d'œuvre pendant que de telles mesures seront en place.

Finance, utilisation du produit de l'appel public à l'épargne et communications avec les investisseurs

Le 2 octobre 2012, Neptune a annoncé la clôture de son appel public à l'épargne pour un produit brut d'environ 34,1 millions de dollars américains. Si elle parvient à réaliser son plan avec succès et recouvre un montant suffisant grâce à ses polices d'assurance, en plus de ses mesures de réduction des coûts, Neptune estime que le produit tiré de l'appel public à l'épargne pourrait en fin de compte être attribué, sur une plus longue période que prévu au départ compte tenu de l'incident, essentiellement de la manière annoncée dans le cadre de l'appel public à l'épargne, si ce n'est qu'un montant d'environ 5,0 millions de dollars américains attribué initialement à l'agrandissement de son usine de Sherbrooke pourrait maintenant être autrement utilisé pour la fabrication des produits d'huile de krill, soit en lien avec la reconstruction d'installations de production opérationnelles ou avec la conclusion de partenariats et/ou d'accords avec des partenaires stratégiques pour la fabrication des produits d'huile de krill. À ce jour, une partie relativement modeste du produit net tiré de l'appel public à l'épargne destiné à soutenir Acasti dans le développement et la validation de CaPre^{MD} et autres produits candidats ainsi que NeuroBioPharm dans le développement et la validation de ses produits candidats a été déboursée.

Enquête sur l'incident et environnement

Neptune continue de collaborer avec les instances gouvernementales à l'enquête en cours visant à déterminer les causes de l'incident. D'ici la fin de l'enquête, Neptune ne pourra fournir d'autres renseignements concernant la cause de l'incident. Neptune poursuit sa collaboration avec les organismes gouvernementaux compétents relativement aux efforts de nettoyage du site. Le 16 novembre 2012, Neptune a reçu du ministère de l'Environnement du Québec un avis alléguant une non-conformité environnementale concernant l'acquisition d'équipements spécifiques par Neptune et l'agrandissement de son usine. Pour faire suite aux déclarations erronées faites dans les médias voulant qu'un tel avis puisse se rapporter au niveau d'acétone, Neptune a précisé dans des déclarations aux médias que l'avis reçu ne portait pas sur le niveau d'acétone ou la conformité de la quantité

totale d'acétone entreposée sur le site de l'usine de Sherbrooke et a indiqué que la quantité totale d'acétone entreposée à l'intérieur ou à l'extérieur de l'usine à la date de l'incident était conforme au certificat d'autorisation délivré par le ministère de l'Environnement du Québec en 2002. Neptune collabore avec le ministère de l'Environnement en vue de régler l'avis alléguant la non-conformité. Neptune a également fourni au ministère de l'Environnement un plan de démantèlement et de décontamination pour l'usine détruite, accompagné d'un programme de suivi environnemental pour le sol, l'eau de surface et l'eau souterraine.

Activités des filiales de Neptune – Acasti et NeuroBioPharm

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, les activités quotidiennes et les affaires d'Acasti n'ont pas été interrompues. CaPre^{MD}, le seul produit candidat à titre de médicament sur ordonnance d'Acasti, fait actuellement l'objet de deux essais cliniques de phase II au Canada, soit un essai ouvert et un essai à double insu. Toute la documentation requise pour les deux essais a déjà été préparée. CaPre^{MD} et ONEMIA^{MD}, produits d'Acasti mis en marché aux États-Unis à titre « d'aliments thérapeutiques », étaient entreposés dans des installations aux États-Unis, et non à l'usine de Neptune visée par l'incident. Acasti doit sous-traiter la production d'une quantité additionnelle d'huile de krill pour maintenir la production d'ONEMIA^{MD} et les essais cliniques de phase III prévus de CaPre^{MD}. Avant que l'incident ne survienne à l'usine de production de Neptune, Acasti avait acquis la totalité de l'huile de krill de Neptune pour la production de CaPre^{MD} et d'ONEMIA^{MD}. Toutefois, en raison de l'incident, Acasti achète actuellement de l'huile de krill sur le marché libre afin de répondre aux besoins de production d'ONEMIA^{MD} et elle est à la recherche d'un tiers pouvant l'approvisionner temporairement en huile de krill et lui fournir des services de fabrication pour la production de CaPre^{MD} conformément à la réglementation visant les bonnes pratiques de fabrication en vigueur qu'impose la Food and Drug Administration des États-Unis (la « FDA »). Acasti a l'intention de s'approvisionner en huile de krill auprès de Neptune dès la reprise de sa production d'huile de krill. Acasti continuera de dépendre du soutien de Neptune, qui est son actionnaire majoritaire.

Bien qu'elle n'en soit qu'aux premières étapes de son développement, NeuroBio a l'intention de suivre son plan d'affaires et de poursuivre ses activités de recherche et développement, mais les échéances et le début de la commercialisation seront peut-être retardés. Le développement des produits candidats de NeuroBio a été retardé en raison de l'incident de novembre 2012 survenu à l'usine de Sherbrooke de Neptune. Les études précliniques et cliniques qui devaient commencer à la fin de 2012 ou au début de 2013 ont été reportés. Les études précliniques qui étaient en cours n'ont pas été interrompues. NeuroBio continuera également à compter sur le soutien de Neptune, qui est son actionnaire majoritaire.

NEPTUNE

Au cours du premier trimestre, Neptune a assisté à la « 25th Annual Roth OC Growth Stock Conference » en Californie du 17 au 20 mars 2013. Neptune a également profité de l'opportunité pour présenter le mardi 19 mars à l'hôtel Ritz Carlton à Dana Point en Californie, devant un grand nombre d'investisseurs.

Le 10 avril 2013, Neptune a annoncé qu'elle allait de l'avant avec sa stratégie de brevet international et qu'elle n'avait pas été affectée par la décision de la Commission des appels techniques de l'Office européen des brevets de rejeter l'appel de Neptune relié à l'un de ses brevets européens, notamment le brevet EP 1417211. La Commission s'était penchée uniquement sur la question des flavonoïdes présents dans les extraits de Krill. De plus, la Commission n'a pas abordé la question de la composition en phospholipides, qui représente un aspect important du portfolio de brevets internationaux de Neptune. Le brevet européen concerné porte sur un extrait comportant des flavonoïdes spécifiques. L'Europe est la seule juridiction où le portfolio de brevets de Neptune comprend des revendications indépendantes sur des flavonoïdes. En effet, le brevet européen en question a été l'un des premiers brevets obtenus par Neptune et reflète les résultats d'une première étude de marché indiquant que les flavonoïdes pourraient éventuellement prendre une grande importance au niveau commercial et être recherchées par les consommateurs. Une analyse ultérieure du marché effectuée par Neptune a démontré que les oméga-3 sous forme de phospholipides ont une importance significative pour les consommateurs. En conséquence, l'ensemble des demandes ultérieures de brevets portant sur la composition a donc été rédigé afin de tenir compte de l'importance des phospholipides. C'est pourquoi la décision prise par la Commission n'aura aucune incidence d'une quelconque façon sur les litiges en cours aux États-Unis et ailleurs, notamment sur le récent dépôt de Neptune auprès de la Commission du commerce international des États-Unis.

Le 15 avril 2013, Neptune a annoncé que la Commission du commerce international des États-Unis avait voté en faveur d'instituer une enquête sur les allégations de violations de brevets par Aker BioMarine AS; Aker BioMarine Antarctic USA, Inc.; Aker BioMarine Antarctic AS; Enzymotec Limited; Enzymotec USA, Inc.; Olympic Seafood AS; Olympic Biotec Ltd.; Avoca, Inc.; Rimfrost USA, LLC et Bioriginal Food & Science Corp (collectivement, les «Répondants»). L'enquête a été instituée en fonction d'une plainte déposée par Neptune auprès de l'ITC plus tôt au cours de l'année. La plainte alléguait des violations commises par les Répondants relatives à l'importation et la vente aux États-Unis de certains extraits d'oméga-3 et produits issues de biomasse marine ou aquatique enfreignant certains brevets de Neptune. Neptune a soumis une demande à l'ITC afin que cette dernière émette une ordonnance d'exclusion, de cessation et d'interdiction afin d'interdire l'importation et la vente de tels extraits et produits de contrefaçon. En vertu de l'avis émis par l'ITC, la date butoir pour la complétion de l'enquête a été fixée à 45 jours après l'institution de l'enquête.

Le 15 mai 2013, Neptune a annoncé que la poursuite en recours collectif intentée contre Neptune et certains de ses dirigeants le 19 décembre 2012 par Robbins Geller Rudman & Dowd LLP devant la Cour fédérale des États-Unis pour le District sud de New-York a été volontairement abandonnée par les demandeurs, sans préjudice. Aucun paiement n'a été effectué par l'un ou l'autre des défendeurs dans le cadre de l'abandon dudit recours. La plainte alléguait que les défendeurs avaient violé la loi intitulée « *Securities Exchange Act of 1934* ». Plus particulièrement, il était allégué que pour la période débutant le 12 décembre 2011 et se terminant le 8 novembre 2012, les défendeurs avaient fait des déclarations matériellement fausses et trompeuses concernant les activités, les opérations et les perspectives financières de la société.

Le 28 mai 2013, Neptune a annoncé le début de la reconstruction de son usine de Sherbrooke, Québec, Canada. L'usine de Neptune fut détruite suite à l'explosion du 8 novembre 2012, bien que le projet d'expansion adjacent et en cours ait subi des dommages limités. La Société compte reconstruire une usine opérationnelle en optimisant la partie de l'expansion alors en construction. En plus de d'obtenir les permis nécessaires au commencement des travaux, la Société a engagé une firme d'ingénierie et d'architecte en plus d'embaucher un nouveau directeur d'usine. En raison de la capacité à accélérer les choses, la reconstruction commence plus tôt qu'originellement publié dans le communiqué de presse du 22 mai 2013 sur les résultats de l'année financière 2013. Suite à l'achèvement, prévu pour la fin de l'année financière courante, l'usine devrait avoir une capacité annuelle pour produire plus de 150 000 kilogrammes d'huile de krill de Neptune (NKO^{MD}).

LES FILIALES

Acasti Pharma Inc.

Durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013, Acasti a réalisé des progrès dans le cadre de ses programmes de recherche et développement de produits pharmaceutiques, ayant poursuivi le développement de son médicament sur ordonnance candidat, le CaPre^{MD}, tout en amplifiant ses efforts de commercialisation de son aliment médical Onemia^{MC}. Voici un résumé des points saillants de la période :

En décembre 2012, Acasti a annoncé qu'elle avait conclu avec Neptune une convention de paiement par anticipation, aux termes de laquelle elle avait exercé son option, en vertu de la convention de licence datée du 7 août 2008 conclue avec Neptune, lui permettant de payer par anticipation toutes les redevances futures devant être payées aux termes de la convention de licence.

Le point sur les essais cliniques

Durant l'exercice terminé le 29 février 2012, Acasti a entrepris deux essais cliniques de phase II : i) l'« **essai TRIFECTA** », étude clinique prospective à double insu et randomisée, contrôlée contre placebo, qui vise à évaluer l'innocuité et l'efficacité du CaPre^{MD} relativement à la gestion de l'hypertriglycéridémie modérée à grave et pour laquelle les premiers patients ont été recrutés en octobre 2011, et ii) l'« **essai COLT** », essai clinique prospectif randomisé et à étiquette ouverte destiné à évaluer l'innocuité, l'efficacité et la relation dose-réponse du CaPre^{MD} chez les patients présentant une hypertriglycéridémie modérée à grave, pour lequel les premiers patients ont été recrutés en décembre 2011. Acasti a continué à recruter des patients pour ses essais cliniques et réalisé des progrès à cet égard durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013.

En mars, les données cliniques provisoires provenant de 157 patients recrutés pour participer à l'essai COLT et qui ont pris pendant quatre semaines 0,5, 1, 2 ou 4 grammes de CaPre^{MD} par jour ont été évaluées, et une réduction importante sur le plan clinique et statistiquement significative d'au plus 23 % ($p < 0,05$) de leurs taux de triglycérides, comparativement aux résultats

qu'aurait donné un traitement standard, a été constatée. L'étude évalue l'efficacité du CaPre^{MD} dans la pratique clinique de vie courante et réelle, étant donné que le traitement standard peut correspondre à tout traitement que les médecins traitants considèrent comme adéquat, la modification de modes de vie y compris, ainsi que la prise d'hypolipidémiants comme les statines et les fibrates, que la plupart de patients analysés (c.-à-d. 86 %) présentaient des taux de triglycérides de référence d'entre 200 mg/dl et 500 mg/dl (de 2,28 mmol/L à 5,7 mmol/L), et qu'aucun effet indésirable grave n'a été signalé. Jusqu'à présent, les résultats de cette analyse provisoire laissent croire que le CaPre^{MD} est sécuritaire et efficace pour le traitement de patients présentant des taux de triglycérides de l'ordre de 200 mg/dL à 500 mg/dL.

Le 22 mai 2013, Acasti a annoncé que le recrutement de patient pour l'essai COLT était complété et qu'un rapport final sur l'étude était attendu au cours de l'été.

Onemia^{MC}

Durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013, Acasti a poursuivi ses activités de commercialisation directe et de développement commercial visant son aliment médical Onemia^{MC} aux États-Unis. Des médecins ont commencé et/ou continué à recommander l'Onemia^{MC} à leurs patients atteints de troubles cardiométaboliques diagnostiqués. Acasti s'attend à ce que les produits d'exploitation soutenus à court terme générés par les ventes de l'Onemia^{MC} servent à financer partiellement ses projets de recherche et développement tout en établissant la crédibilité de ses produits à base de phospholipides oméga-3.

NeuroBioPharm Inc.

Les développements des produits candidats de NeuroBioPharm ont débuté durant l'exercice financier terminé le 28 février 2009. Les produits candidats de NeuroBioPharm sont MPL VI, MPL VII, MPL VIII et MPL IX et leurs indications respectives et le stade de développement sont résumés dans le tableau ci-dessous:

Produit	Marché	Indication	Stade de développement	Année de lancement (calendrier)
MPL VI	Aliment médical	Prévention du déclin cognitif	Préclinique	n/a
MPL VII	Aliment médical	Troubles de la mémoire, de la concentration et de l'apprentissage	Préclinique	2014
MPL VIII	Aliment médical	TDAH	Préclinique	2014
MPL IX	Médicament sous ordonnance	Maladies neurologiques	Préclinique	n/a

En 2009, NeuroBioPharm avait préalablement complété une étude préclinique en collaboration avec NeuroCode AG (Wetzlar, Allemagne), une équipe d'experts reconnus dédiés au profilage spécifique d'ingrédients pharmaceutiques actifs par le biais des spectres de pouvoir électroencéphalographique (« EEG ») des rats conscients en mouvement. Les objectifs de l'étude étaient (a) déterminer la nature et l'ampleur des effets du nouveau candidat d'aliment médical de NeuroBioPharm, NKPL (un extrait de phospholipides hautement concentré, qui fut un précurseur pour les produits de NeuroBio) sur l'activité électrique du cerveau, et (b) caractériser les effets EEG sur les médicaments standards pour le système nerveux. Les résultats ont démontrés, avec la plus faible dose quotidienne du produit testé, un effet significatif ressemblant fortement (de 80 % et 100 %) à l'activité du méthylphénidate ou Ritalin[®], un médicament reconnu comme l'étalon référence pour le traitement du déficit de l'attention avec hyperactivité (« TDAH »). Ces données encourageantes sur le TDAH pourraient mener au développement d'une alternative naturelle et sûre, et/ou d'un traitement concomitant au Ritalin[®].

En 2010-2011, NeuroBioPharm a complété un essai clinique évaluant l'effet d'un aliment médical (un dérivé de Neptune Krill Oil) chez les patients atteints de la maladie d'Alzheimer modérée. L'essai a été mené dans plusieurs sites dans différentes provinces du Canada. NeuroBioPharm a l'intention de mener des recherches sur les mécanismes d'action afin de mieux cibler les patients qui pourraient bénéficier d'un traitement.

En 2012, des études mécanistiques précliniques ont été lancées sur les effets cognitifs comportementaux afin de soutenir le pipeline de NeuroBioPharm. NeuroBioPharm a commencé à développer un modèle préclinique afin mesurer le niveau de

production de neurotransmetteurs dans différentes parties du cerveau. Le modèle est destiné à tester les différents produits candidats de NeuroBioPharm pour confirmer certains mécanismes d'action, de mesurer l'impact comportemental sur le TDAH et sélectionner les meilleures applications possibles pour les produits de NeuroBioPharm.

NeuroBioPharm a également progressé dans l'établissement de protocoles précliniques et cliniques pour l'étude des mécanismes d'action et la démonstration des bienfaits de ses produits candidats. Toutefois, certains développements de NeuroBioPharm a été retardé par l'incident qui a eu lieu en novembre 2012 à l'usine de Neptune à Sherbrooke.

L'étude prospective observationnelle sur le TDAH et l'étude prospective observationnelle sur la mémoire, la concentration et troubles de l'apprentissage qui ont été planifiées pour démarrer fin 2012 - début 2013 ont été reportées à l'automne 2013. Les études précliniques qui étaient en cours, y compris le développement du modèle capable de mesurer le niveau de production de neurotransmetteurs dans différentes parties du cerveau, n'ont pas été interrompues. Alors que NeuroBio a l'intention de s'en tenir à son plan d'affaires et à poursuivre ses activités de recherche et développement, les échéanciers et le début de la commercialisation pourrait être retardés. NeuroBio a ainsi décidé de prioriser le développement des applications sur le TDAH.

Deux études cliniques phase II sont en préparation avec MPL VII et MPL VIII et NeuroBio décidera à l'automne 2013, selon les résultats précliniques et les résultats des études prospectives observationnelles, de lancer ou non ces études cliniques.

NeuroBioPharm a l'intention de mener une étude prospective observationnelle en préparation d'une étude plus vaste. Cette étude prospective, chez des enfants de 6 à 16 ans, avec des symptômes de TDAH, permettra de mieux cibler les gens pouvant bénéficier du traitement et de mieux établir les outils d'évaluation nécessaires à l'obtention de la puissance statistique recherchée pour la future étude clinique. Ce mode de fonctionnement en deux étapes permet de réduire le risque associé à la réalisation d'étude clinique de grande envergure, de même que les coûts associés aux développements cliniques de NeuroBioPharm.

NeuroBioPharm a également l'intention d'accomplir une étude prospective observationnelle sur les troubles de la mémoire, de la concentration et de l'apprentissage. Cette étude observationnelle, chez des gens âgés de 65 à 75 ans, utiliserait une méthode innovante permettant de quantifier la vitesse d'apprentissage en fonction de la capacité de concentration. Elle permettra de mieux préparer la réalisation d'une étude de plus grande envergure par l'établissement des valeurs comparatives nécessaires à l'établissement du plan statistique.

NeuroBio estime qu'elle atteindra d'abord la production commerciale de ses aliments médicaux au cours de l'année calendrier 2014. Cet échéancier dépend de la capacité de Neptune à reprendre ses opérations. Afin de compléter ou d'initier des études préclinique/clinique pour supporter l'efficacité et la sécurité de ses produits candidats, NeuroBio estime que des investissements de 280 \$ seront nécessaires au cours de 2013 et 2014.

Principales informations financières consolidées

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières consolidées pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012. Ces informations sont tirées des états financiers consolidés intermédiaires non audités pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012 et des notes y afférentes.

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Période de trois mois terminée le 31 mai	
	2013	2012
	(non vérifiés)	(non vérifiés)
	\$	\$
Produits des ventes	6 090	6 148
BAIIA ajusté ¹	(3 938)	142
Perte nette	(5 415)	(1 695)
Perte nette et résultat global attribuable aux propriétaires de la Société	(4 466)	(983)
Résultat par action		
De base	(0,07)	(0,02)
Dilué	(0,07)	(0,02)
Actif total	65 430	48 632
Fonds de roulement ²	38 094	21 650
Capitaux propres	53 505	32 785
Prêts et emprunts (incluant la portion à court terme)	1 912	6 106
Principaux ratios (en pourcentage des produits)		
Marge brute	10 %	59 %
Frais de vente	9 %	9 %
Frais généraux et charges administratives	76 %	48 %
Charges de recherche et développement	26 %	29 %
BAIIA ajusté	(65 %)	2 %

¹ Le BAIIA ajusté (Bénéfice Avant Impôt Intérêt et Amortissement) est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Neptune obtient une mesure du BAIIA ajusté en ajoutant au bénéfice net (à la perte nette) les frais financiers, les amortissements, les impôts, les variations de change, les pertes sur disposition d'immobilisations et la dépréciation d'immobilisations et dépréciations et autres coûts et les recouvrements des assurances reliés à l'explosion de l'usine, réalisés pendant l'exercice financier. Neptune exclut également les effets relatifs aux opérations non monétaires telles que la rémunération à base d'actions, la variation de la juste valeur des dérivés et la reconnaissance ou la décomptabilisation des crédits d'impôt à l'investissement d'années antérieures dans le calcul de son BAIIA ajusté.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant le passif à court terme de l'actif à court terme. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

CONCILIATION DU BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS, INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS AJUSTÉ (BAIIA ajusté)

Une conciliation du BAIIA ajusté est présentée dans le tableau ci-dessous. La Société utilise des mesures non prescrites pour évaluer sa performance d'exploitation. La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les entreprises avertissent leurs lecteurs du fait que les mesures des résultats et d'autres mesures présentées selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et ne peuvent vraisemblablement pas être comparées à des mesures du même type utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, elles ne doivent pas être examinées de manière isolée. La Société utilise le BAIIA ajusté pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les fluctuations causées par certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de notre performance d'exploitation, et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Neptune obtient une mesure du BAIIA ajusté consolidé en ajoutant au bénéfice net (à la perte nette) les frais financiers, les amortissements, les impôts, les variations de change, les pertes sur disposition d'immobilisations et la dépréciation d'immobilisations, et les dépréciations et autres coûts et les recouvrements des assurances reliés à l'explosion de l'usine, réalisés pendant l'exercice financier. Neptune exclut également dans l'établissement du BAIIA ajusté consolidé les effets relatifs aux opérations non monétaires comptabilisées, comme la rémunération à base d'actions, la variation de la juste valeur des dérivés et la reconnaissance ou la décomptabilisation des crédits d'impôt à l'investissement d'années antérieures. La Société juge qu'il est utile d'exclure ces éléments, puisqu'ils sont des charges hors caisse, des éléments qui ne peuvent être influencés par la direction à court terme, ou des éléments sans incidence sur la performance d'exploitation de base. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont nécessairement non récurrents.

Conciliation des informations financières non-IFRS

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Période de trois mois terminée le 31 mai	
	2013	2012
	\$	\$
Perte nette	(5 415)	(1 695)
Ajouter (déduire) :		
Amortissement	74	188
Charges financières excluant le changement dans la juste valeur des dérivés	3	37
Rémunération à base d'actions	2 097	1 621
Perte (gain) sur change	3	(232)
Recouvrements des assurances	(700)	-
Changement dans la juste valeur des dérivés	-	223
BAIIA ajusté	(3 938)	142

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars, sauf les données par actions)

Comme expliqué dans d'autres sections, les revenus de la Société sont présentement générés par le secteur nutraceutique. Durant l'exercice financier courant et ce, jusqu'au et incluant le troisième trimestre, le secteur nutraceutique était profitable. Les secteurs cardiovasculaires et neurologiques conduisent des activités de recherche et ont réalisé des pertes depuis leur fondation. Les résultats trimestriels sont présentés comme suit.

Exercice se terminant le 28 février 2014

	Total \$	Premier trimestre \$	Deuxième trimestre \$	Troisième trimestre \$	Quatrième trimestre \$
Produits	6 090	6 090			
BAIIA ajusté ¹	(3 938)	(3 938)			
Perte nette	(5 415)	(5 415)			
Perte nette attribuable aux propriétaires de la Société	(4 466)	(4 466)			
Résultat de base par action	(0,07)	(0,07)			
Résultat dilué par action	(0,07)	(0,07)			

Exercice terminé le 28 février 2013

	Total \$	Premier Trimester \$	Deuxième trimestre \$	Troisième trimestre \$	Quatrième trimestre \$
Produits	25 864	6 148	8 098	7 027	4 591
BAIIA ajusté ¹	(5 797)	142	(703)	(629)	(4 607)
Perte nette	(19 962)	(1 695)	(4 683)	(12 437) ²	(1 147) ^{2,3}
Perte nette attribuable aux propriétaires de la Société	(16 770)	(983)	(3 895)	(11 668) ²	(224) ^{2,3}
Résultat de base par action	(0,31)	(0,02)	(0,08)	(0,21)	(0,01)
Résultat dilué par action	(0,31)	(0,02)	(0,08)	(0,21)	(0,01)

Exercice terminé le 29 février 2012

	Total \$	Premier Trimester \$	Deuxième trimestre \$	Troisième trimestre \$	Quatrième trimestre \$
Produits et autres revenus	19 124	4 284	4 353	5 120	5 367
BAIIA ajusté ¹	(2 593)	(167)	(908)	(743)	(775)
Perte nette	(4 593)	(1 259)	(1 768)	(1 433)	(133)
(Perte nette) bénéfique net attribuable aux propriétaires de la Société	(1 928)	(838)	(1 075)	(506)	491
Résultat de base par action	(0,04)	(0,02)	(0,02)	(0,01)	(0,01)
Résultat dilué par action	(0,04)	(0,02)	(0,02)	(0,01)	(0,01)

1 Le BAIIA ajusté (Bénéfice Avant Impôt Intérêt et Amortissement) est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Neptune obtient une mesure du BAIIA ajusté en ajoutant au bénéfice net (à la perte nette) les frais financiers, les amortissements, les impôts, les variations de change, les pertes sur disposition d'immobilisations et la dépréciation d'immobilisations ainsi que les pertes et coûts, et recouvrements des assurances reliés à l'explosion de l'usine, réalisés pendant l'année financière. Neptune exclut également les effets relatifs aux opérations non monétaires telles que la rémunération à base d'actions, la variation de la juste valeur des dérivés et la reconnaissance des crédits d'impôt à l'investissement d'années antérieures dans le calcul de son BAIIA ajusté.

2 Inclus les dépréciations et coûts relatifs à l'explosion de l'usine de 8 464\$ et 1 627\$ pour les troisièmes et quatrièmes trimestres respectivement.

3 Inclus les recouvrements des assurances de 6 000\$.

INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société compte trois secteurs d'exploitation isolables formant trois entités juridiques distinctes : le premier implique la fabrication et la commercialisation des produits nutraceutiques (Neptune), le deuxième développe et commercialise des produits pharmaceutiques pour des maladies cardiovasculaires (Acasti) et le troisième développe et commercialise des produits pharmaceutiques pour des maladies neurologiques (NeuroBioPharm).

Pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2013, tous les revenus ont été générés par le secteur nutraceutique à l'exception d'un montant de ventes non significatif des produits non pharmaceutiques d'Acasti. La continuité des opérations du groupe consolidé est présentement supportée par les revenus de Neptune et les financements récents réalisés par Neptune et Acasti. Les opérations d'Acasti se situent au niveau de la phase commerciale pour le produit « medical food », Onemia^{MC}, et au niveau de la phase II pour le programme de développement de son principal médicament sur ordonnance candidat, CaPre^{MD}. Les opérations de NeuroBioPharm en sont aux premiers stades du développement d'aliments médicaux composés de phospholipides oméga-3, des produits en vente libre et des médicaments sur ordonnance.

Présentement, les produits d'huile de krill de Neptune sont actuellement vendus dans le secteur nutraceutique. Aucun produit d'Acasti et de NeuroBioPharm ne génère présentement de revenus, sauf Onemia^{MC}, qui a généré des revenus de 6 \$ au cours du trimestre terminé le 31 mai 2013.

Les flux de trésorerie consolidés sont expliqués dans la section suivante. À l'exception de ceux décrits ci-dessous, les flux de trésorerie consolidés sont consistants avec ceux du secteur nutraceutique.

Information financière par secteur

(en milliers de dollars)

Les tableaux suivants présentent l'information par secteur (après éliminations inter-secteurs)

Période de trois mois terminée le 31 mai 2013

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits provenant des ventes externes	6 084	6	-	6 090
BAIIA ajusté	(2 663)	(1 084)	(191)	(3 938)
Perte nette	(3 379)	(1 624)	(412)	(5 415)
Actif total	59 240	5 251	939	65 430
Fonds de roulement	32 801	4 470	823	38 094
Détail calcul BAIIA ajusté				
Perte nette	(3 379)	(1 624)	(412)	(5 415)
Ajouter (soustraire)				
Amortissement	73	1	-	74
Charges financières	2	1	-	3
Rémunération à base d'actions	1 335	541	221	2 097
Perte (gain) sur change	6	(3)	-	3
Recouvrements des assurances	(700)	-	-	(700)
BAIIA ajusté	(2 663)	(1 084)	(191)	(3 938)

Période de trois mois terminée le 31 mai 2012

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits provenant des ventes externes	6 135	13	-	6 148
BAIIA ajusté	1 289	(888)	(259)	142
Bénéfice net (perte nette)	48	(1 384)	(359)	(1 695)
Actif total	39 010	8 382	1 240	48 632
Fonds de roulement	13 067	7 532	1 051	21 650
Détail calcul BAIIA ajusté				
Bénéfice net (perte nette)	48	(1 384)	(359)	(1 695)
Ajouter (soustraire)				
Amortissement	186	2	-	188
Charges financières	36	1	-	37
Rémunération à base d'actions	991	530	100	1 621
Gain sur change	(195)	(37)	-	(232)
Changement dans la juste valeur des dérivés	223	-	-	223
BAIIA ajusté	1 289	(888)	(259)	142

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS
Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation pour le premier trimestre se sont chiffrés à 6 090 \$, ce qui représente une baisse de 1 % par rapport à 6 148 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2012. Puisque l'usine de Sherbrooke n'était pas en opération au cours du dernier trimestre, les revenus pour le trimestre terminé le 31 mai 2013 proviennent principalement de ventes d'huile de krill acquise par la Société via des arrangements temporaires à court terme qui ont permis à Neptune de rebâtir un certain inventaire d'huile de krill et produisant des marges beaucoup plus modestes. Neptune a maintenu la majorité de ses parts de marché en fournissant au marché une huile de krill générique et cette façon de faire devrait continuer jusqu'à la reprise de la production de son produit haut de gamme NKO®.

Marge brute

La marge brute s'obtient par la déduction du coût des ventes des produits d'exploitation. Le coût des ventes est constitué essentiellement des coûts engagés pour fabriquer les produits. Il comprend aussi des charges générales connexes comme l'amortissement des immobilisations corporelles, certains coûts liés au contrôle et à l'assurance qualité, à la gestion des stocks, à la sous-traitance et des coûts d'entretien et de mise en service.

Le tableau qui suit présente la marge brute en dollars ainsi qu'en pourcentage des produits pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 31 mai 2012 :

	Période de trois mois terminée le	
	2013	31 mai 2012
Marge brute	605	3 614
Marge brute en pourcentage des produits	10 %	59 %

La marge brute du premier trimestre terminé le 31 mai 2013 s'est chiffrée à 605 \$ ou 10 % des produits comparativement à 3 614 \$ ou 59 % des produits pour la période correspondante de 2012. La réduction de la marge brute est principalement attribuable à l'incident du 8 novembre 2012 puisque la majorité des revenus furent générés par la vente d'huile de krill acquise par la Société via des arrangements temporaires à court terme générant de même coup des marges plus modestes. Néanmoins, la Société a réussi à doubler sa marge brute de 5 % au quatrième trimestre de l'année précédente à 10 % au présent trimestre.

Frais de vente

Les frais de vente pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 31 mai 2012 s'établissent comme suit :

	<u>Période de trois mois terminée le</u>	
	2013	<u>31 mai</u> 2012
Frais de vente	529	571
Frais de vente en pourcentage des produits	9 %	9 %

Les frais de vente se sont élevés à 529 \$ ou 9 % des produits pour le premier trimestre terminé le 31 mai 2013, comparativement à 571 \$ ou 9 % des produits pour la période correspondante de 2012. La diminution pour le premier trimestre est attribuable principalement à la réduction des efforts de ventes et marketing suite à l'incident du 8 novembre 2012 survenu à l'usine de Sherbrooke. La Société révisé actuellement son approche de ventes et marketing et mettra sur pied une nouvelle stratégie qui devrait être implantée conjointement avec la reprise de la production.

Frais généraux et charges administratives

Les frais généraux et charges administratives pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 31 mai 2012 s'établissent comme suit :

	<u>Période de trois mois terminée le</u>	
	2013	<u>31 mai</u> 2012
Frais généraux et charges administratives	4 647	2 963
Frais généraux et charges administratives en pourcentage des produits	73 %	48 %

Les frais généraux et charges administratives se sont élevés à 4 647 \$ ou 73 % des produits pour le premier trimestre terminé le 31 mai 2013, comparativement à 2 963 \$ ou 48 % des produits pour la période correspondante de 2012, une augmentation de 1 684 \$ comparativement à la période correspondante de 2012. Cette hausse par rapport à 2012 s'explique en partie par une augmentation de la dépense de rémunération à base d'actions de 476 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2013. L'augmentation au premier trimestre est également attribuable à des frais d'entreposage de 479 \$ résultant de l'absence d'activités de production à l'usine de Sherbrooke ainsi que l'entreposage des autres sources d'approvisionnement, à cet effet aucune attribution de ces frais d'entrepose au coût des marchandises vendues ne fut enregistré. Finalement, les frais légaux furent en hausse de 629 \$ comparativement à la même période de l'année précédente à cause de l'augmentation des frais de défense de notre propriété intellectuelle.

Charges de recherche et développement

Les charges de recherche et de développement, nettes des crédits d'impôt, pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 31 mai 2012 s'établissent comme suit :

	<u>Période de trois mois terminée le</u>	
	2013	<u>31 mai</u> 2012
Charges de recherche et de développement, nettes des crédits d'impôt	1 584	1 778
Charges de recherche et de développement, nettes des crédits d'impôt	26 %	29 %

Les charges de recherche et de développement se sont chiffrées à 1 584 \$ ou 26 % des produits pour le premier trimestre terminé le 31 mai 2013 comparativement à 1 778 \$ ou 29 % des produits pour la période correspondante de 2012, une diminution de 194 \$ comparativement à la période correspondante de 2012. La diminution de 194 \$ au cours de la période de trois mois est principalement attribuable à la diminution des dépenses légales reliées à la propriété intellectuelle de 474 \$, contrebalancée partiellement par une hausse de 284 \$ des charges de recherche et de développement dans le secteur cardiovasculaire.

Charges financières

Les charges financières pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 31 mai 2012 s'établissent comme suit :

	<u>Période de trois mois terminée le</u>	
	2013	<u>31 mai</u> 2012
Charges financières	3	259
Charges financières en pourcentage des produits	1 %	4 %

Les charges financières se sont chiffrées à 3 \$ ou 1 % des produits pour le premier trimestre terminé le 31 mai 2013 comparativement à 259 \$ ou 4 % des produits pour la période correspondante de 2012, une diminution de 256 \$ comparativement à la période correspondante de 2012. Cette diminution des charges financières est principalement attribuable à la réévaluation de la juste valeur des dérivés d'instruments financiers au cours du premier trimestre terminé le 31 mai 2012 de l'année précédente. Cette diminution est également attribuable au remboursement de la dette à long terme de l'usine de Sherbrooke suite à l'incident du 8 novembre 2012.

Gain (perte) sur change

Les gains (pertes) sur change pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 31 mai 2012 s'établissent comme suit :

	<u>Période de trois mois terminée le</u>	
	2013	<u>31 mai</u> 2012
Gain (perte) sur change	(3)	232
Gain (perte) sur change en pourcentage des produits	(1 %)	4 %

La perte sur change s'est chiffré à (3 \$) ou (1 %) des produits pour le premier trimestre terminé le 31 mai 2013, comparativement à un gain sur change de 232 \$ ou 4 % des produits pour la période correspondante de 2012, une diminution de 235 \$ comparativement à la période correspondante de 2012. La diminution du gain sur change au cours du premier trimestre est principalement attribuable à la conversion en dollars canadiens d'une partie importante du produit du financement américain à un taux de conversion désavantageux.

Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements ajusté (BAIIA ajusté)

Le BAIIA ajusté a diminué de 4 080 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 s'établissant à (3 938 \$) par rapport à 142 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2012. La diminution du BAIIA ajusté au cours de la période terminée le 31 mai 2013 est principalement attribuable à la diminution de la marge brute suite à l'incident du 8 novembre 2012 à l'usine de Sherbrooke. Outre l'impact au premier trimestre de la diminution de la marge brute, la diminution du BAIIA ajusté est attribuable à l'augmentation des dépenses de brevets de 629 \$ et des frais d'entreposage de 479 \$.

Perte nette

La Société a réalisé une perte nette consolidée pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 de (5 415 \$), comparativement à (1 695 \$) pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2012. L'augmentation pour le premier trimestre est principalement attribuable à la diminution de la marge brute suite à l'incident du 8 novembre 2012 à l'usine de Sherbrooke. Outre l'impact au premier trimestre de la diminution de la marge brute, l'augmentation de la perte nette consolidée pour le premier trimestre est attribuable à l'augmentation des dépenses de défense des brevets de 629 \$ et des frais d'entreposage de 479 \$. Finalement, l'augmentation de la perte nette consolidée est aussi expliquée par l'augmentation de la rémunération à base d'actions de 476 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2013.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Activités d'exploitation

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2013, les activités d'exploitation ont engendré une diminution des liquidités pour un montant de 9 015 \$, comparativement à une diminution de 2 125 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2012. La variation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation est principalement attribuable à une plus grande perte pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2013, comparativement à la période correspondante de l'année précédente. La diminution des liquidités est également attribuable à la variation nette des éléments hors caisse du fond de roulement, principalement par l'augmentation des débiteurs pour un montant de 2 643 \$ et des stocks pour un montant de 4 234 \$ partiellement contrebalancée par l'augmentation des créditeurs de 881 \$.

Activités d'investissement

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2013, les activités d'investissement ont engendré une diminution des liquidités pour un montant de 872 \$. Cette diminution est principalement attribuable à l'acquisition d'immobilisations corporelles pour un montant de 1 451 \$, relié au plan de reconstruction de l'usine de Sherbrooke et de l'acquisition de placements à court terme pour un montant de 5 087 \$, partiellement contrebalancés par l'échéance de placements à court terme pour un montant de 5 543 \$. En 2012, les activités d'investissement ont engendré une augmentation des liquidités de 1 315 \$, principalement causée par l'échéance de placements à court terme pour un montant de 3 339 \$, contrebalancé par l'acquisition d'immobilisations corporelles pour un montant de 1 873 \$.

Activités de financement

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2013, les activités de financement ont engendré une augmentation des liquidités pour un montant de 81 \$ principalement attribuable au produit de l'exercice d'options de 60 \$. Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2012, les activités de financement ont engendré une augmentation des liquidités de 550 \$, principalement causée par l'augmentation de prêts et emprunts pour un montant de 3 037 \$ ainsi que par le produit de l'exercice d'options pour un montant de 218 \$. Cette augmentation fut partiellement contrebalancée par le remboursement de prêts et emprunts pour un montant de 1 392 \$ et de frais financiers différés de 1 295 \$.

Globalement, en tenant compte de l'ensemble des flux de trésorerie, la Société a diminué sa trésorerie de 9 834 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2013.

Au 31 mai 2013, les liquidités de la Société, comprenant la trésorerie et les placements à court terme, s'élevaient à 18 238 \$.

Également, au 31 mai 2013, la Société avait ligne de crédit non utilisée de 200 \$ pour des contrats de change.

La Société est d'avis que sa trésorerie et ses placements à court terme disponibles, ses revenus d'intérêts prévus, ses recouvrements d'assurance anticipés, ses collaborations de recherche et ses contrats de licence, ses crédits d'impôt à la recherche ainsi que son accès aux marchés financiers sont autant de sources qui devraient suffire à financer ses activités et à assurer ses besoins en capital pour l'exercice en cours. Cependant, considérant les incertitudes inhérentes à l'explosion de l'usine, au processus d'approbation réglementaire, aux résultats des essais cliniques, la capacité de la Société de reprendre la production et de continuer à commercialiser avec succès des produits nutraceutiques et de maintenir une part de marché pour les produits d'huile de krill et à la capacité de la Société d'obtenir et de conclure d'autres licences, ententes de partenariat et/ou autres ententes, la Société pourrait avoir besoin de financement additionnel pour soutenir ses activités futures.

ACTIVITÉS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Il n'y a eu aucun changement important ayant affecté nos obligations contractuelles et activités hors bilan durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013.

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Éventualités

Le ou vers le 27 janvier 2010, la Société et Acasti ont déposé une requête pour l'émission d'une injonction permanente devant la Cour supérieure du Québec contre US Nutraceutiques LLC (d.b.a. Valensa), une société américaine. Dans le cadre de cette procédure, Neptune et Acasti recherchent notamment une injonction ordonnant à Valensa d'amender certaines demandes de brevet déposées par Valensa auprès du registraire américain pour y ajouter Neptune comme copropriétaire, ou à titre subsidiaire la cession par Valensa de ces demandes de brevet à Neptune, ainsi que des dommages-intérêts punitifs, perte de profits et pertes d'occasions d'affaires, le tout pour un montant présentement fixé à 3 000 \$.

Le 28 septembre 2011, Valensa a déposé sa défense dans laquelle elle a nié les allégations de Acasti/Neptune et a demandé le rejet de la requête. Valensa a également produit une demande reconventionnelle mais seulement à l'égard de Neptune, contre qui elle allègue une violation des contrats et réclame des dommages-intérêts d'un montant de 2 300 \$. La Société nie toutes les allégations matérielles faites par Valensa. Ce dossier est toujours actif et aucune date de procès n'a été fixée. Au 31 mai 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Le 4 octobre 2011, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,030,348 et en dommages contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antarctic USA Inc. et Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.), devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 19 décembre 2011, Aker et al. ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Les procédures ont été suspendues en raison du réexamen du brevet et aucune date de procès n'a été fixée. Au 31 mai 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Également, le 2 octobre 2012, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,278,351 et en dommages contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antarctic USA Inc., Aker Biomarine Antarctic AS, Schiff Nutrition Group Inc. and Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.), devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 5 février 2013, Aker et al. ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Au 31 mai 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Le 4 octobre 2011, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,030,348 et en dommages contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc. Mercola.com Health Resources, LLC et Azantis Inc., devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 30 décembre 2011, Enzymotec USA Inc. a déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle il nie toute contrefaçon du brevet, demande une déclaration d'invalidité et réclame les coûts et des dommages. Le 30 décembre 2011, Mercola.com Health Resources, LLC et Azantis Inc. ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Les procédures ont été suspendues en raison du réexamen du brevet et aucune date de procès n'a été fixée. Au 31 mai 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Également, le 2 octobre 2012, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,278,351 et en dommages contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc., Mercola.com Health Resources, LLC, devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 14 janvier 2013, Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc., Mercola.com Health Resources, LLC ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Au 31 mai 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Le 22 décembre 2011, la Société a reçu signification par l'Université de Sherbrooke d'une requête en passation de titre relativement aux brevets portant sur le procédé d'extraction utilisé sous licence par la Société et dont l'Université de Sherbrooke est le propriétaire inscrit dans plusieurs pays. L'Université demande à la cour d'ordonner le transfert de propriété à la Société. Le 26 juin 2013, l'Université et Neptune ont conclu une entente de règlement en vertu de laquelle il est prévu, entre autre, d'abandonner le dossier de la requête en passation de titre.

Le 20 décembre 2012, la Société a déposé une demande de révocation du brevet initial d'Aker Biomarine ASA (2008231570) et de ses quatre brevets d'innovation devant la Cour fédérale australienne. La Société souhaite obtenir de la Cour une déclaration que toutes les revendications contenues dans les brevets d'Aker, sont, et en tout temps ont été, invalides. Les brevets d'Aker revendiquent une composition d'huile de krill et des méthodes d'extraction qui, de l'avis de la Société, ne sont pas nouvelles et qui ne sont donc en conséquence pas des inventions brevetables, puisque la Société commercialisait son huile de krill NKO bien des années avant le dépôt des demandes de brevets d'Aker en Australie.

Le 29 Janvier 2013, la Société a déposé une plainte en vertu de l'article 337 de l'*US Tariff Act* de 1930 devant le *United States International Trade Commission*, alléguant que Aker BioMarine AS, Aker BioMarine Antarctique USA, Inc., Aker BioMarine Antarctique, Enzymotec Limited, Enzymotec USA, Inc., Olympic Seafood AS, Olympic Biotec Ltd, Rimfrost USA, LLC, Bioriginal Food & Science Corp et Avoca, Inc., une division de Pharmachem Laboratories Inc. se livrent à des pratiques commerciales déloyales de par, entre autre, l'importation, la vente pour l'importation et à la vente après l'importation de certains produits à base de krill, à savoir une pâte de krill et des huiles de krill, qui violent directement ou indirectement une ou plusieurs revendications des brevets américains US8,278,351 et US8,383,675 de la Société. L'enquête a été instituée officiellement le 11 avril 2013 et une date pour le début du procès a été fixée pour le 10 décembre 2013.

Le 6 mars 2013, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antartic USA Inc., Aker Biomarine Antartic AS, Schiff Nutrition Group Inc., et Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.) pour la contrefaçon du brevet US 8,383,675 de la Société ainsi que des dommages. Cette procédure n'a pas encore été suspendue mais le sera très probablement dans l'attente la décision de la United States International Trade Commission concernant la plainte déposée le 29 janvier 2013 par la Société.

Le 6 mars 2013, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc. et Mercola.com Health Resources, LLC pour la contrefaçon du brevet US8,383,675 de la Société ainsi que des dommages. Cette procédure n'a pas encore été suspendue mais le sera très probablement dans l'attente la décision de la United States International Trade Commission concernant la plainte déposée le 29 janvier 2013 par la Société.

Le 6 mars 2013, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Rimfrost USA, LLC, Avoca Inc., and Olympic Seafood AS pour la contrefaçon des brevets US8,030,348, US8,278,351 et US8,383,675 de la Société ainsi que des dommages. Cette procédure n'a pas encore été suspendue mais le sera très probablement dans l'attente la décision de la United States International Trade Commission concernant la plainte déposée le 29 janvier 2013 par la Société.

Le 2 avril 2013, la Société a reçu une requête introductive d'instance de la société G.S.C. Communication Inc. contre la Société et Entreprises Laliberté Division Électricité Inc. (codéfendeurs). La requête a été déposée suite à l'incident du 8 novembre 2012 et le demandeur réclame une somme pour la perte des outils du demandeur. Le dossier est toujours en instance et aucune date de procès n'a été fixée.

La Société est sujette aux lois et règlements concernant l'environnement et le risque d'un passif environnemental inhérent à ses opérations actuelles et passées. Selon les informations dont elle dispose, la Société croit que les questions environnementales n'auront pas d'effet négatif matériel sur la condition financière de la Société.

Engagements

En septembre 2011, Neptune a annoncé la conclusion d'un protocole d'entente avec la société chinoise Shanghai KaiChuang Deep Sea Fisheries Co. Ltd. (« SKFC ») afin de former une coentreprise à parts égales nommée Neptune-SKFC Biotechnologie. La coentreprise devrait fabriquer et commercialiser les produits de krill de Neptune en Asie. Le coût initial et la valeur totale du projet, qui inclut la construction d'une usine de production et le développement d'un réseau de distribution commercial pour l'Asie, de même que d'autres détails de cette entente sont actuellement examinés par les parties. SKFC appartient à hauteur de 43 % à Shanghai Fisheries General Corporation (« SFGC »), important conglomérat de pêche qui est la propriété du gouvernement chinois. SFGC se spécialise dans la pêche pélagique, les navires de pêche, la machinerie de pêche, les produits d'épicerie frais et les services d'entreposage. SFGC est présente dans plus de 10 pays et compte plus 4 000 employés. SKFC a la plus importante flotte de navires chargés de la récolte du krill de l'océan Antarctique. Le protocole d'entente fait l'objet de

négociations additionnelles et est assujéti à l'approbation du conseil de chacune des parties à la coentreprise ainsi que des autorités chinoises.

En décembre 2011, la Société a annoncé le début du projet d'agrandissement de son usine à Sherbrooke. Le coût du projet d'expansion a été révisé à un montant d'approximativement 30 000 \$ suite à l'incident du 8 novembre à l'usine de Sherbrooke. Le projet devrait être financé principalement par une subvention du gouvernement provincial et un prêt sans intérêt du gouvernement fédéral, certains crédits d'impôt, une facilité de crédit garantie, des recouvrements d'assurance et une partie du fonds de roulement de Neptune. Le financement est composé d'un emprunt de 3 500 \$ sans intérêt, ayant un terme de dix ans et d'une subvention gouvernementale de 3 000 \$. La majeure partie de ces montants de financement ne sont pas déboursés.

Depuis l'explosion survenue le 8 novembre 2012, la Société prévoit reconstruire une usine de production opérationnelle, en utilisant la phase I de l'agrandissement de l'usine qui était en cours d'achèvement.

Dans le cours normal des affaires, une filiale de la Société a signé des ententes avec divers partenaires et fournisseurs visant à ce que ceux-ci exécutent des projets de recherche pour la production et la commercialisation de certains produits.

La filiale de la Société s'est engagée dans divers projets de recherche et de développement qui seront effectués sur une période de 12 à 24 mois pour un coût total initial de 4 436 \$, duquel 2 979 \$ est payé à ce jour. Au 31 mai 2013, un montant de 55 \$ est inclus dans les « Fournisseurs et autres créditeurs » relativement à ces projets.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Entente de prépaiement

Le 4 décembre 2012, la Société a annoncé qu'elle a conclu une entente de prépaiement avec sa filiale Acasti en vertu du contrat de licence exclusive. Cette entente prévoit que la Société peut payer d'avance toutes les redevances futures payables en vertu de ce contrat de licence.

La valeur du prépaiement, déterminée avec l'assistance de spécialistes externes en évaluation, selon la formule de calcul stipulée dans le contrat de licence, équivaut à approximativement 15 500 \$. Ce prépaiement sera réglé par l'émission de 6 750 000 actions de catégorie A de la filiale, à un prix de 2,30 \$ par action, à l'exercice d'un bon de souscription délivré à Neptune à la signature de l'entente de prépaiement.

Le prépaiement et l'émission des actions à la Société ont été approuvés par le TSX Venture Exchange et par les actionnaires désintéressés de la filiale au cours de l'assemblée annuelle des actionnaires de la filiale qui s'est tenue le 27 juin 2013.

Le 12 juillet 2013, Acasti a émis à la Société 6 750 000 actions de catégorie A, augmentant de 3 % la participation de Neptune dans Acasti. Les changements dans la participation d'une filiale qui ne résultent pas en une perte de contrôle sont comptabilisés comme une transaction sur les capitaux propres.

Octrois d'actions et d'options d'achat d'actions

Le 21 Juin 2013 (la «Date d'octroi»), la Société a octroyé aux membres du conseil d'administration, dirigeants, employés et consultants un total de (i) 1 191 000 unités d'actions avec restrictions (les «Unités NTB») en vertu du régime incitatif à base de capitaux propres (le «Régime»), (ii) 1 965 000 options d'achat d'actions d'Acasti, chaque option permettant à son détenteur d'acquérir une (1) action de catégorie «A» que la Société détient dans le capital-social d'Acasti (les « Options d'achat d'actions d'Acasti ») à un prix d'exercice de 3,00 \$CA et expirant le 21 Juin 2016, (iii) 1 915 000 options d'achat d'actions de NeuroBio, chaque option permettant à son détenteur d'acquérir une (1) action à droit de vote subalterne de catégorie« A » que la Société détient dans le capital-social de NeuroBio (les « Options d'achat d'actions de NeuroBio ») à un prix d'exercice de 1,00 \$CA et venant à échéance le 21 Juin 2016 (collectivement, les «Attributions»).

Les Attributions octroyées ci-dessus seront libérées automatiquement dans le temps à un rythme spécifique (variant de 10 % à 50 % par anniversaire de 3 mois ou 6 mois à compter de la Date d'octroi, selon le cas) en fonction de la catégorie de chaque

détenteur, sous réserve que soixante pour cent (60 %) de ces Attributions seront libérées qu'après la réalisation des objectifs de performance identifiés par la Société. Les objectifs de performance sont basés en partie sur des objectifs précis et globaux de la Société, mais également en fonction de la performance individuelle de chaque détenteur.

Les Unités NTB octroyées ci-dessus demeurent soumis à l'approbation finale du Régime par la Bourse de Toronto. Les Attributions octroyées ci-dessus comprennent également un certain nombre d'Unités NTB octroyées à un administrateur et un consultant, 25 % de ce nombre ont été libérés à la Date d'attribution pour services passés.

Ces attributions seront présentées dans les capitaux propres sur la période d'acquisition des droits.

SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau suivant explique en détail les variations importantes à l'état de la situation financière (autre que les capitaux propres) entre le 31 mai 2013 et le 28 février 2013 :

Postes	Augmentation (diminution) (en milliers de dollars)	Explications
Trésorerie	(9 833)	Se reporter à « Situation de trésorerie et sources de financement »
Placements à court terme	(552)	Échéance de placements à court terme
Clients et autres débiteurs	2 649	Termes de crédit spéciaux pour lancement de produits
Stocks	4 234	Achat de quantités importantes de matières premières en prévision de la réouverture de l'usine
Immobilisations corporelles	871	Coûts reliés au projet de reconstruction de l'usine, net des subventions
Fournisseurs et autres créditeurs	590	Termes de crédit spéciaux des fournisseurs pour le projet de reconstruction de l'usine

Voir l'état des variations des capitaux propres pour les détails des changements à l'équité depuis mai 2012.

PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

	31 mai 2013	28 février 2013	31 mai 2012
Ratio de liquidité générale (actif à court terme / passif à court terme) ¹	5,03	5,71	2,88
Ratio de solvabilité (prêts et emprunts / capitaux propres) ²	0,04	0,03	0,19

¹ Le ratio de liquidité générale est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Ce ratio n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques.

² Le ratio de solvabilité est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Ce ratio n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques.

Le ratio de liquidité générale de la Société s'est détérioré au 31 mai 2013 comparativement au 28 février 2013 et s'est amélioré depuis le 31 mai 2012 en raison de l'offre publique d'octobre 2012. Le ratio de solvabilité de la Société a augmenté au 31 mai 2013 comparativement aux 28 février 2013 et a diminué depuis le 31 mai 2012 en raison de l'équité additionnelle reçu de l'offre publique d'octobre 2012.

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société s'est engagée, auprès d'une société contrôlée par un dirigeant et administrateur de la Société (qui est également un actionnaire de la Société), à payer semestriellement une somme représentant 1 % des revenus, sans limite de durée, à titre de

redevances. Le montant versé annuellement ne pourra excéder le bénéfice net avant impôts, intérêts et amortissement de la Société. Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2013, le total de ces redevances incluses dans les charges d'exploitation représente 60 \$ (61 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2012). Au 31 mai 2013, le solde dû à cette société en vertu de cet engagement est de 317 \$ (257 \$ au 28 février 2013). Ce montant est présenté aux états consolidés de la situation financière sous la rubrique « Fournisseurs et autres créditeurs ».

Se reporter à la note 15 des états financiers consolidés intermédiaires pour les informations sur les parties liées reliées à la rémunération des principaux dirigeants.

Le 4 décembre 2012, la Société a annoncé qu'elle a conclu une entente de prépaiement avec une de ses filiales, Acasti, en vertu du contrat de licence exclusive du 7 août 2008 entre Acasti et Neptune. Cette entente prévoit qu'Acasti peut payer d'avance les redevances futures payables en vertu de ce contrat de licence. Voir « Événements postérieurs à la date de clôture – Entente de prépaiement ».

MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

Les états financiers consolidés intermédiaires sont préparés conformément aux IFRS. La direction a fait des estimations pour déterminer les montants et les soldes de la situation financière aux fins de la préparation des états financiers intermédiaires pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2013. Certaines conventions ont plus d'importance que d'autres. Nous les considérons critiques si leur application nécessite une bonne dose de discernement ou si elles découlent d'un choix entre plusieurs options comptables qui a une forte incidence sur les résultats opérationnels ou la situation financière. Les rubriques qui suivent décrivent les principales méthodes comptables et les articles ayant fait l'objet d'estimations critiques dans les états financiers intermédiaires consolidés de la Société et devraient être lus conjointement avec les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2013.

Le 1^{er} mars 2013, la Société a adopté les nouvelles normes comptables publiées par l'IASB suivantes :

- a) IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), qui est fondée sur des principes existants, identifie le concept de contrôle comme étant le facteur déterminant à partir duquel une entité devrait être incluse dans les états financiers consolidés de la société-mère. L'IFRS 10 donne également des conseils afin de déterminer les relations de contrôle qui sont parfois difficiles à établir ;
- b) IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 ») définit la notion de juste valeur et établit un référentiel pour mesurer la juste valeur et les obligations de présentation d'informations liées à celle-ci. L'IFRS 13 n'indique pas à quel moment un actif, un passif ou un instrument de capitaux propres est mesuré à la juste valeur mais suggère la marche à suivre lorsqu'une autre norme IFRS permet ou requiert l'utilisation de la juste valeur dans le choix d'évaluation (avec certaines exceptions). L'IFRS 13 requiert la présentation d'information additionnelle dans les états financiers intermédiaires, tel que décrit à la note 12.

L'impact de l'adoption de ces normes et mises à jour n'ont pas un impact significatif sur les états financiers intermédiaires consolidés condensés de la Société.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés incluent :

- L'impact de l'explosion de l'usine incluant la comptabilisation des futurs recouvrements d'assurance et les passifs liés, ce qui nécessite du jugement pour évaluer si la Société a le droit inconditionnel de recevoir les recouvrements d'assurance et s'il est probable que des avantages économiques seront nécessaires pour régler tout passif éventuel ;
- L'évaluation de la comptabilisation des passifs éventuels, ce qui nécessite du jugement pour évaluer s'il est probable que des avantages économiques seront nécessaires pour régler tout objet de litige.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de la période suivante incluent :

- L'utilisation de pertes fiscales et de crédits d'impôt à l'investissement ;
- L'assurance raisonnable quant à la constatation des subventions et le respect des conditions dont sont assorties les ententes de subventions ;
- L'évaluation des passifs financiers dérivés et des paiements fondés sur des actions ; et
- La recouvrabilité des comptes clients.

Aussi se référer aux notes 2d) et 3 des états financiers consolidés annuels.

La Société doit aussi interpréter selon son meilleur jugement les critères d'admissibilité de ses dépenses au titre de la R & D dans l'évaluation du montant des crédits d'impôt à la R & D. La Société constate les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés. Les crédits d'impôt constatés sont soumis à l'étude et à l'approbation par les autorités fiscales, et, par conséquent, les montants pourraient être différents des montants comptabilisés.

CONTRÔLES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION, PROCÉDURES ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Neptune, dont le président et chef de la direction et le chef de la direction financière, a mis au point des contrôles au 31 mai 2013 et procédures de communication de l'information pour donner l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société, y compris ses filiales consolidées, lui soit divulguée par d'autres personnes au sein de ces entités, particulièrement durant la période où sont préparés les documents de dépôt annuels, et que les renseignements qui doivent être divulgués par la Société dans ses documents de dépôt annuels et intermédiaires et autres rapports déposés ou soumis par elle aux termes des lois sur les valeurs mobilières soient consignés, traités, résumés et communiqués dans les délais prévus dans ces lois sur les valeurs mobilières. En outre, la direction de Neptune a mis en place des contrôles internes à l'égard de l'information financière au 31 mai 2013 pour donner l'assurance raisonnable de la divulgation de l'information financière et la préparation des états financiers destinés au public conformément aux IFRS.

CHANGEMENTS TOUCHANT LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Pendant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont cherché à savoir si des changements importants étaient survenus en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Ils ont individuellement conclu qu'aucun changement n'était survenu pendant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 qui aurait eu ou auraient raisonnablement pu avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société.

RISQUES ET INCERTITUDES

Un placement dans les titres de la Société comporte un degré élevé de risque. Les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement les risques et les incertitudes décrits dans les documents que nous avons déposés auprès des autorités en valeurs mobilières, y compris ceux qui sont décrits à la rubrique « Facteurs de risque » dans notre dernière notice annuelle, qui peut être consultée sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

D'autres risques et incertitudes, dont ceux dont la Société n'a pas connaissance à l'heure actuelle ou qu'elle juge négligeables, peuvent également nuire aux activités, à la situation financière, à la liquidité, aux résultats d'exploitation et aux perspectives de la Société.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des informations plus récentes et des renseignements supplémentaires sur la Société peuvent être consultés sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Au 15 juillet 2013, le nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation s'élevait à 60 778 619 et les actions ordinaires de la Société se transigeaient sur la Bourse TSX, sous la cote « NTB » et sur la Bourse américaine NASDAQ sous la cote « NEPT ». La Société a également 1 000 002 bons de souscription, 7 934 168 options d'achat d'actions, 2 170 000 options d'achat d'actions d'Acasti et 2 222 500 options d'achat d'actions de NeuroBioPharm en circulation. Chaque bon de souscription et chaque option est exerçable en une action ordinaire. De plus, Acasti avait 5 288 750 options, 5 364 850 bons de souscription de série 4 et 750 000 bons de souscription de séries 6 et 7. NeuroBioPharm avait 461 250 options et 5 997 758 bons de souscription de série 2011-1, 3 450 075 bons de souscription de série 2011-2 et 8 050 175 bons de souscription de série 2011-3 en circulation à cette date.

/s/ Henri Harland

Henri Harland
Président et chef de la direction

/s/ André Godin

André Godin
Chef de la direction financière

États financiers consolidés intermédiaires de
(non audités)

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États financiers consolidés intermédiaires
(non audités)

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

États financiers

États consolidés intermédiaires de la situation financière.....	1
États consolidés intermédiaires du résultat global	2
États consolidés intermédiaires des variations des capitaux propres.....	3
Tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie.....	5
Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires	6

Avis

Ces états financiers intermédiaires n'ont pas été examinés par un auditeur.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés intermédiaires de la situation financière
(non audités)

Aux 31 mai 2013 et 28 février 2013

	31 mai 2013	28 février 2013
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	5 068 877 \$	14 902 459 \$
Placements à court terme	13 168 869	13 720 719
Clients et autres débiteurs	12 239 837	9 590 945
Crédits d'impôt à recevoir	927 873	442 221
Charges payées d'avance	207 615	139 656
Stocks (note 4)	15 943 578	11 709 613
	<u>47 556 649</u>	<u>50 505 613</u>
Immobilisations corporelles	16 347 897	15 476 660
Immobilisations incorporelles	1 525 288	1 510 528
Total des actifs	65 429 834 \$	67 492 801 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs	8 623 720 \$	7 985 215 \$
Sommes perçues d'avance (note 9)	835 541	849 659
Prêts et emprunts (note 11)	3 833	5 060
	<u>9 463 094</u>	<u>8 839 934</u>
Avantages incitatifs reportés (note 10)	553 987	48 854
Prêts et emprunts (note 11)	1 908 225	1 865 981
Total des passifs	11 925 306	10 754 769
Capitaux propres		
Capital social (note 6)	83 645 691	83 561 499
Surplus d'apport	19 898 325	18 143 149
Déficit	(49 924 026)	(45 457 773)
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	53 619 990	56 246 875
Participations ne donnant pas le contrôle (note 7)	(4 331 590)	(3 396 506)
Bons de souscription et options de filiales (note 6)	4 216 128	3 887 663
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	(115 462)	491 157
Total des capitaux propres	53 504 528	56 738 032
Engagements et éventualités (note 14)		
Événements postérieurs à la date de clôture (note 16)		
Total des passifs et des capitaux propres	65 429 834 \$	67 492 801 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés intermédiaires du résultat global
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

	31 mai 2013	31 mai 2012
Revenus provenant des ventes	6 090 036 \$	6 148 474 \$
Coût des ventes	(5 484 678)	(2 539 575)
Marge brute	605 358	3 608 899
Autres revenus – provenant des redevances	2 261	4 656
Autres revenus – recouvrements des assurances (note 5)	700 000	–
Frais de vente	(529 479)	(571 252)
Frais généraux et charges administratives	(4 647 488)	(2 963 297)
Charges de recherche et de développement, après crédits d'impôt de 123 086 \$ (195 467 \$ en 2012)	(1 584 383)	(1 777 915)
Résultat provenant des activités opérationnelles	(5 453 731)	(1 698 909)
Produits financiers	44 652	32 098
Charges financières	(2 569)	(259 475)
(Perte) gain de change	(3 515)	231 780
Produits financiers nets	38 568	4 403
Perte nette et résultat global pour la période	(5 415 163) \$	(1 694 506) \$
Perte nette et résultat global attribuable		
Aux propriétaires de la Société	(4 466 253) \$	(983 341) \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle	(948 910)	(711 165)
Perte nette et résultat global pour la période	(5 415 163) \$	(1 694 506) \$
Résultat de base et dilué par action	(0,07) \$	(0,02) \$
Nombre moyen pondéré de base et dilué d'actions en circulation	60 101 469	49 736 487

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés intermédiaires des variations des capitaux propres
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

	Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société						Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			Total des capitaux propres
	Capital social		Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total	Bons de souscription et options de filiales	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	
	Nombre	Valeur								
Solde au 28 février 2013	60 079 730	83 561 499 \$	– \$	18 143 149 \$	(45 457 773) \$	56 246 875 \$	3 887 663 \$	(3 396 506) \$	491 157 \$	56 738 032 \$
Résultat global pour la période										
Perte nette	–	–	–	–	(4 466 253)	(4 466 253)	–	(948 910)	(948 910)	(5 415 163)
	60 079 730	83 561 499	–	18 143 149	(49 924 026)	51 780 622	3 887 663	(4 345 416)	(457 753)	51 322 869
Transactions avec les propriétaires, inscrites directement dans les capitaux propres										
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>										
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions										
	–	–	–	1 768 228	–	1 768 228	328 465	–	328 465	2 096 693
Options sur actions exercées (note 8)	40 000	84 192	–	(24 192)	–	60 000	–	–	–	60 000
Total des apports et des distributions aux propriétaires	40 000	84 192	–	1 744 036	–	1 828 228	328 465	–	328 465	2 156 693
<i>Changements dans les participations dans les filiales qui ne résultent pas en une perte de contrôle</i>										
Exercice de bons de souscription et d'options d'une filiale par des tiers										
	–	–	–	11 140	–	11 140	–	13 826	13 826	24 966
Total des changements dans les participations dans les filiales	–	–	–	11 140	–	11 140	–	13 826	13 826	24 966
Total des transactions avec les propriétaires	40 000	84 192	–	1 755 176	–	1 839 368	328 465	13 826	342 291	2 181 659
Solde au 31 mai 2013	60 119 730	83 645 691 \$	– \$	19 898 325 \$	(49 924 026) \$	53 619 990 \$	4 216 128 \$	(4 331 590) \$	(115 462) \$	53 504 528 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés intermédiaires des variations des capitaux propres (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

	Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société						Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			Total des capitaux propres
	Capital social		Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total	Bons de souscription et options de filiales	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	
	Nombre	Valeur								
Solde au 29 février 2012	49 688 843	45 841 986 \$	743 195 \$	13 156 913 \$	(31 973 311) \$	27 768 783 \$	1 676 653 \$	3 178 566 \$	4 855 219 \$	32 624 002 \$
Résultat global pour la période										
Perte nette	-	-	-	-	(983 341)	(983 341)	-	(711 165)	(711 165)	(1 694 506)
	49 688 843	45 841 986	743 195	13 156 913	(32 956 652)	26 785 442	1 676 653	2 467 401	4 144 054	30 929 496
Transactions avec les propriétaires, inscrites directement dans les capitaux propres										
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>										
Bons de souscription exercés	1 250	4 518	(1 205)	-	-	3 313	-	-	-	3 313
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	-	-	-	1 022 460	-	1 022 460	598 081	-	598 081	1 620 541
Options sur actions exercées	117 000	296 512	-	(79 012)	-	217 500	-	-	-	217 500
Total des apports et des distributions aux propriétaires	118 250	301 030	(1 205)	943 448	-	1 243 273	598 081	-	598 081	1 841 354
<i>Changements dans les participations dans les filiales qui ne résultent pas en une perte de contrôle</i>										
Exercice de bons de souscription et d'options d'une filiale par des tiers	-	-	-	2 962	-	2 962	-	11 300	11 300	14 262
Total des changements dans les participations dans les filiales	-	-	-	2 962	-	2 962	-	11 300	11 300	14 262
Total des transactions avec les propriétaires	118 250	301 030	(1 205)	946 410	-	1 246 235	598 081	11 300	609 381	1 855 616
Solde au 31 mai 2012	49 807 093	46 143 016 \$	741 990 \$	14 103 323 \$	(32 956 652) \$	28 031 677 \$	2 274 734 \$	2 478 701 \$	4 753 435 \$	32 785 112 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

	31 mai 2013	31 mai 2012
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :		
Perte nette de la période	(5 415 163) \$	(1 694 506) \$
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations corporelles	65 961	178 665
Amortissement des immobilisations incorporelles	8 202	9 465
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	2 096 693	1 620 541
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(5 796)	(2 124)
Produits financiers nets	(38 568)	(4 403)
Gain de change réalisé	24 425	168 010
Gain de change non réalisé sur les sommes perçues d'avance	(1 031)	(15 882)
	(3 265 277)	259 766
Variation nette des éléments hors caisse :		
Clients et autres débiteurs	(2 643 394)	(619 555)
Crédits d'impôt à recevoir	(123 086)	(195 467)
Charges payées d'avance	(67 959)	(108 329)
Stocks	(4 233 965)	(2 114 215)
Fournisseurs et autres créditeurs	820 885	490 985
Sommes perçues d'avance	(13 087)	111 074
Avantages incitatifs reportés	510 929	50 978
	(5 749 677)	(2 384 529)
	(9 014 954)	(2 124 763)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Intérêts reçus	140 635	18 649
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 451 379)	(1 873 367)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(16 980)	(168 464)
Échéance de placements à court terme	5 543 200	3 338 500
Acquisition de placements à court terme	(5 087 333)	-
	(871 857)	1 315 318
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Remboursement de prêts et d'emprunts	(1 228)	(1 392 117)
Augmentation des prêts et emprunts	-	3 037 393
Frais financiers différés	-	(1 295 067)
Produit de l'exercice de bons de souscription et d'options d'une filiale	24 966	14 262
Produit de l'exercice de bons de souscription	-	3 313
Produit de l'exercice des options d'achat d'actions	60 000	217 500
Intérêts payés	(2 569)	(34 994)
	81 169	550 290
(Perte) gain de change sur trésorerie détenue en devises étrangères	(27 940)	63 770
Diminution nette de la trésorerie	(9 833 582)	(195 385)
Trésorerie au début de la période	14 902 459	3 765 265
Trésorerie à la fin de la période	5 068 877 \$	3 569 880 \$
Informations sur les flux de trésorerie		
Transactions hors caisse		
Valeur des immobilisations corporelles acquises inscrite aux créditeurs et charges à payer	736 585 \$	4 008 338 \$
Valeur des immobilisations incorporelles acquises inscrite aux créditeurs et charges à payer	23 465	29 436
Subvention à recevoir présentée contre les immobilisations corporelles	5 498	-
Crédit d'impôt à recevoir présenté contre les immobilisations corporelles	362 566	-
Intérêts capitalisés	42 244	-

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

1. Entité présentant l'information financière

Neptune Technologies & Bioressources Inc. (la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec (anciennement Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec)). La Société est domiciliée au Canada et le siège social est situé au 545, Promenade du Centropolis, Laval, Québec H7T 0A3. Les états financiers consolidés de la Société comprennent la Société et ses filiales, Acasti Pharma Inc. (« Acasti ») et NeuroBioPharm Inc. (« NeuroBioPharm »). La Société se consacre à la recherche, au développement et à la commercialisation de produits extraits de biomasses marines pour les industries nutraceutique et pharmaceutique.

Neptune est une société biotechnologique dont les activités sont principalement axées sur le développement, la fabrication et la commercialisation d'acides gras polyinsaturés (les « AGP ») oméga-3 d'origine marine. Neptune produit les AGP oméga-3 au moyen de son processus breveté d'extraction d'huiles du krill de l'Antarctique, qu'elle vend ensuite principalement sous forme d'huile en vrac à ses distributeurs qui commercialisent cette huile sous leur marque privée surtout sur les marchés des produits nutraceutiques américain, européen et australien. Les principaux produits offerts par Neptune, soit les huiles de krill de marques Neptune Krill Oil (NKO[®]) et ECOKRILL (EKO^{MC}), sont généralement offerts sous forme de capsules et servent de compléments alimentaires aux consommateurs.

Les filiales de la Société sont exposées à un certain nombre de risques reliés à la réussite du développement de nouveaux produits, à la réalisation d'études cliniques et aux résultats de ces dernières, à la commercialisation, telle que définie par la Société dans les ententes de licences, et à la conclusion d'alliances stratégiques. Les filiales de la Société devront financer leurs activités de recherche et de développement et leurs études cliniques. Afin d'atteindre les objectifs de leurs plans d'affaires, les filiales de la Société prévoient conclure des alliances stratégiques, réunir les capitaux nécessaires et réaliser des ventes. Il est prévu que les produits développés par les filiales de la Société nécessiteront l'approbation du U.S. Food and Drug Administration et d'organismes internationaux similaires avant que leur vente ne soit permise.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés intermédiaires ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») en fonction des méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents de la Société, sauf pour ce qui est présenté à la note 3. Il s'agit des états financiers consolidés intermédiaires établis selon les IFRS conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Certaines informations, en particulier les notes complémentaires, normalement incluses aux états financiers consolidés annuels établis selon les IFRS ont été omises ou condensées. Par conséquent, les états financiers consolidés intermédiaires n'incluent pas toutes les informations requises aux fins des états financiers consolidés annuels complets, et donc, doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités et les notes de l'exercice terminé le 28 février 2013.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour les éléments suivants :

- Bons de souscription présentés dans les capitaux propres et paiements fondés sur les actions mesurés selon IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*;
- Passifs relatifs aux bons de souscription mesurés à la juste valeur.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

2. Base d'établissement (suite)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés incluent :

- L'impact de l'explosion de l'usine incluant la comptabilisation des futurs recouvrements d'assurance et les passifs liés, ce qui nécessite du jugement pour évaluer si la Société a le droit inconditionnel de recevoir les recouvrements d'assurance et s'il est probable que des avantages économiques seront nécessaires pour régler tout passif éventuel ;
- L'évaluation de la comptabilisation des passifs éventuels, ce qui nécessite du jugement pour évaluer s'il est probable que des avantages économiques seront nécessaires pour régler tout objet de litige.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de la période suivante incluent :

- L'utilisation de pertes fiscales et de crédits d'impôt à l'investissement ;
- L'assurance raisonnable quant à la constatation des subventions et le respect des conditions dont sont assorties les ententes de subventions ;
- L'évaluation des passifs financiers dérivés et des paiements fondés sur des actions ; et
- La recouvrabilité des comptes clients.

La Société doit aussi interpréter selon son meilleur jugement les critères d'admissibilité de ses dépenses au titre de la recherche et développement (« R&D ») dans l'évaluation du montant des crédits d'impôt à la R&D. La Société constate les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés. Les crédits d'impôt constatés sont soumis à l'étude et à l'approbation par les autorités fiscales, et, par conséquent, les montants pourraient être différents des montants comptabilisés.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables et bases de mesure décrites dans les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 28 février 2013 ont été appliquées de manière uniforme avec ces états financiers intermédiaires consolidés condensés, à l'exception de ce qui est noté ci-dessous.

Le 1^{er} mars 2013, la Société a adopté les nouvelles normes comptables publiées par l'IASB suivantes :

- a) IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), qui est fondée sur des principes existants, identifie le concept de contrôle comme étant le facteur déterminant à partir duquel une entité devrait être incluse dans les états financiers consolidés de la société-mère. L'IFRS 10 donne également des conseils afin de déterminer les relations de contrôle qui sont parfois difficiles à établir.
- b) IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 ») définit la notion de juste valeur et établit un référentiel pour mesurer la juste valeur et les obligations de présentation d'informations liées à celle-ci. L'IFRS 13 n'indique pas à quel moment un actif, un passif ou un instrument de capitaux propres est mesuré à la juste valeur mais suggère la marche à suivre lorsqu'une autre norme IFRS permet ou requiert l'utilisation de la juste valeur dans le choix d'évaluation (avec certaines exceptions). L'IFRS 13 requiert la présentation d'information additionnelle dans les états financiers intermédiaires, tel que décrit à la note 12.

L'impact de l'adoption de ces normes et mises à jour n'ont pas un impact significatif sur les états financiers intermédiaires consolidés condensés de la Société.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

4. Stocks

	31 mai 2013	28 février 2013
Matières premières	11 476 172 \$	7 492 442 \$
Produits en cours	183 495	183 495
Produits finis	4 110 300	3 860 065
Pièces de rechange	173 611	173 611
	15 943 578 \$	11 709 613 \$

Pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2013, le coût des ventes de 5 484 678 \$ (2 539 575 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2012) comprend le coût des stocks de 5 231 224 \$ (2 468 503 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2012) qui se compose de matières premières, de fournitures et des changements dans les produits en cours et les produits finis, de la dépréciation de stocks de 188 656 \$ (16 318 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2012) et d'autres coûts de 64 798 \$ (54 754 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2012).

5. Recouvrements des assurances

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2013, la Société a reçu un recouvrement des assurances relié à l'explosion de l'usine survenue le 8 novembre 2012, pour un montant de 700 000 \$ (6 000 000 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2013). Ce montant, comptabilisé comme autres revenus, représente une partie du recouvrement total que la Société prévoit recevoir lorsque les réclamations auprès des assureurs seront complétées et réglées.

6. Capital et autres composantes des capitaux propres

a) Capital social

Autorisé

Nombre illimité d'actions, sans valeur nominale

➤ Ordinaires

Privilégiées, émissions en séries, droits, privilèges et restrictions déterminés au moment de l'émission

- Privilégiées de catégorie A, sans droit de vote, non participantes, dividende fixe, préférentiel et non cumulatif de 5 % du montant du capital versé, échangeables selon certaines modalités au gré du détenteur en actions ordinaires (aucune action émise et en circulation).

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

6. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

b) Bons de souscription et options des filiales

	31 mai 2013		28 février 2013	
	Nombre en circulation	Montant	Nombre en circulation	Montant
Acasti Pharma Inc.				
Bons de souscription de				
Série 4	5 354 850	372 207 \$	5 422 350	370 735 \$
Options en circulation au régime d'intéressement au capital	5 292 500	3 240 471	5 216 250	2 915 611
Bons de souscription reliés à un placement privé				
Série 6	375 000	306 288	375 000	306 288
Série 7	375 000	100 400	375 000	100 400
	11 397 350	4 019 366	11 388 600	3 693 034
NeuroBioPharm Inc.				
Bons de souscription de				
Série 2011-1	4 057 758	–	4 058 128	–
Série 2011-2	3 450 075	15 842	3 450 075	14 295
Série 2011-3	8 050 175	166 763	8 050 175	166 630
Options en circulation au régime d'intéressement au capital	461 250	14 157	461 250	13 704
	16 019 258	196 762	16 019 628	194 629
	27 416 608	4 216 128 \$	27 408 228	3 887 663 \$

Les caractéristiques des bons de souscription de la filiale Acasti Pharma sont les suivantes :

Série 4 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A d'Acasti à un prix de 0,25 \$ par action jusqu'au 8 octobre 2013⁽¹⁾.

Série 6 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A d'Acasti à un prix de 1,50 \$ par action jusqu'au 10 février 2015.

Série 7 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A d'Acasti à un prix de 1,50 \$ par action jusqu'au 10 février 2015, sujet à la réalisation de certains jalons convenus et prédéfinis. Les bons de souscription de Série 7 sont assujettis à l'acquisition, en nombre égal, sur quatre semestres, sous réserve du service continu et du respect des conditions de performance du marché (187 500 bons de souscription) et autres que du marché (187 500 bons de souscription).

⁽¹⁾ 67 500 bons de souscription ont été exercés au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2013, pour une contrepartie de 16 875 \$.

Les caractéristiques des bons de souscription de la filiale NeuroBioPharm sont les suivantes :

Série 2011-1 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A à un prix de 0,40 \$ par action jusqu'à la survenance du premier des deux événements suivants : i) quinze (15) jours après l'inscription à la cote de ces actions sur une bourse reconnue, ou ii) le 12 avril 2014.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

6. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

b) Bons de souscription et options des filiales (suite)

Série 2011-2 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A de NeuroBioPharm à un prix de 0,47 \$ par action jusqu'à la survenance du premier des deux événements suivants : i) quinze (15) jours après l'inscription à la cote des actions de NeuroBioPharm sur une bourse reconnue, ou ii) le 12 avril 2016.

Série 2011-3 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A à un prix de 0,40 \$ par action jusqu'au 12 avril 2016.

7. Participations ne donnant pas le contrôle

a) Acasti

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2013, la participation de la Société dans sa filiale Acasti a changé de la façon suivante :

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2013, plusieurs détenteurs de bons de souscription et d'options d'Acasti ont exercés leur droit d'acheter des actions de catégorie A, entraînant l'émission de 81 250 actions par Acasti pour un produit brut de 20 313 \$.

La répartition de l'actionnariat d'Acasti entre le capital-actions détenu par la Société et celui détenu par d'autres actionnaires aux 31 mai 2013 et 28 février 2013 se détaille comme suit :

	31 mai 2013		
	Société	Autres actionnaires	Total
Actions de catégorie A	41 425 933	31 762 855	73 188 788
Votes et participation	57 %	43 %	100 %

	28 février 2013		
	Société	Autres actionnaires	Total
Actions de catégorie A	41 427 733	31 679 805	73 107 538
Votes et participation	57 %	43 %	100 %

Actions de catégorie A, avec droit de vote (un vote par action), participantes et sans valeur nominale.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

7. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

b) NeuroBioPharm

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2013, la participation de la Société dans sa filiale NeuroBioPharm a changé de la façon suivante :

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2013, plusieurs détenteurs de bons de souscription et d'options de NeuroBioPharm ont exercés leur droit d'acheter des actions de catégorie A, entraînant l'émission de 370 actions par NeuroBioPharm pour un produit brut de 148 \$.

La répartition de l'actionnariat de NeuroBioPharm entre le capital-actions détenu par la Société et celui détenu par d'autres actionnaires aux 31 mai 2013 et 28 février 2013 se détaille comme suit :

	31 mai 2013		
	Société	Autres actionnaires	Total
Actions de catégorie A	6 501 000	2 002 242	8 503 242
Actions de catégorie B	2 475 000	25 000	2 500 000
Actions de catégorie G	17 325 000	175 000	17 500 000
Actions de catégorie H	25 740 000	260 000	26 000 000
	52 041 000	2 462 242	54 503 242
Votes	96 %	4 %	100 %
Participation	76 %	24 %	100 %

	28 février 2013		
	Société	Autres actionnaires	Total
Actions de catégorie A	6 501 000	2 001 872	8 502 872
Actions de catégorie B	2 475 000	25 000	2 500 000
Actions de catégorie G	17 325 000	175 000	17 500 000
Actions de catégorie H	25 740 000	260 000	26 000 000
	52 041 000	2 461 872	54 502 872
Votes	96 %	4 %	100 %
Participation	76 %	24 %	100 %

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

7. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

b) NeuroBioPharm (suite)

Catégorie A, avec droit de vote (un vote par action), participantes, sans valeur nominale et avec dividende discrétionnaire.

Catégorie B, avec droit de vote (dix votes par action), non participantes, sans valeur nominale et dividende annuel non cumulatif de 5 % sur le montant versé pour lesdites actions sous réserve de certains ajustements. Les actions de catégorie B sont convertibles, au gré du détenteur, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie B sont rachetables au gré du détenteur à un prix équivalant à la contrepartie versée par action; sous réserve de certains ajustements.

Catégorie G, sans droit de vote, non participantes, sans valeur nominale. Les actions de catégorie G sont convertibles, au gré du détenteur ou au gré de la société dans l'éventualité d'un placement privé d'actions ou de l'inscription en bourse de la société, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie G sont rachetables au gré du détenteur à un prix équivalant à la contrepartie versée par action; sous réserve de certains ajustements.

Catégorie H, avec droit de vote (un vote par action), non participantes, sans valeur nominale. Les actions de catégorie H sont convertibles, au gré du détenteur ou au gré de la société dans l'éventualité d'un placement privé d'actions ou de l'inscription en bourse de la société, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie H sont rachetables au gré du détenteur à un prix équivalant à la contrepartie versée par action; sous réserve de certains ajustements.

8. Paiement fondé sur des actions

Description des accords de paiement fondé sur des actions :

Au 31 mai 2013, la Société avait conclu les accords de paiement fondé sur des actions suivants :

a) Régime d'intéressement au capital de la Société

La Société a instauré un régime d'intéressement au capital à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société. Le régime vise l'octroi d'options sur actions ordinaires. Le prix d'achat des actions visées par les options octroyées en vertu du régime correspond au minimum au cours de clôture des actions ordinaires à la cote de la Bourse TSX la veille de l'octroi. Les conditions d'acquisition et de levée des options sont fixées par le conseil d'administration, de même que la durée des options qui ne peut toutefois excéder cinq ans, selon les règles établies en vertu du régime. Le régime d'intéressement au capital permet à la Société d'octroyer au maximum 15 % du nombre d'actions émises et en circulation en options d'achat d'actions. Le nombre total d'options sur actions émises en faveur d'une seule personne est limité à 5 % du total des actions ordinaires de la Société émises en circulation par année; ce pourcentage est limité à 2 % par consultant.

Tout octroi d'options en vertu du régime doit prévoir des conditions non moins restrictives que la levée sur une période minimale de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

a) Régime d'intéressement au capital de la Société (suite)

Tout octroi d'options en vertu du régime doit prévoir des conditions non moins restrictives que la levée sur une période minimale de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options sur actions se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation aux 1 ^{er} mars 2013 et 2012	2,95 \$	8 115 418	2,46 \$	3 768 000
Attribuées	2,61	685 000	3,16	2 685 000
Échues	3,19	(162 750)	3,41	(43 750)
Expirées	2,50	(70 000)	–	–
Exercées	1,50	(40 000)	1,86	(117 000)
En circulation aux 31 mai 2013 et 2012	2,93 \$	8 527 668	2,76 \$	6 292 250
Exerçables aux 31 mai 2013 et 2012	2,78 \$	4 189 314	2,24 \$	1 993 664

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées aux employés au cours des périodes de trois mois terminées les :

	Trois mois terminés le 31 mai 2013	Trois mois terminés le 31 mai 2012
Prix de l'action	2,46 \$	2,85 \$
Dividende	–	0,0234 %
Taux d'intérêt sans risque	0,51 %	1,28 %
Durée estimative	2,74 ans	2,43 ans
Volatilité prévue	75,04 %	68,46 %

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des salariés au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 est de 1,16 \$ (1,11 \$ en 2012). La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des non-salariés au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 est de 1,11 \$ (1,22 \$ en 2012).

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options exercées durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 est de 2,74 \$ par action (3,21 \$ en 2012).

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

b) Régime d'intéressement au capital de la filiale Acasti Pharma

La filiale Acasti a instauré un régime d'intéressement au capital à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Le régime vise l'octroi d'options d'achat d'actions de catégorie A. Le prix d'exercice des options octroyées en vertu de ce régime n'est pas inférieur au cours de clôture des actions cotées la veille de l'octroi. En vertu de ce régime, le nombre maximal d'options pouvant être émises s'élève à 10 % des actions de catégorie A d'Acasti détenues par des actionnaires publics, et est assujéti à l'approbation annuelle des actionnaires. Le 27 juin 2013, les actionnaires de la filiale ont approuvé le renouvellement du régime d'intéressement au capital d'Acasti, en vertu duquel le nombre maximal d'options pouvant être émises est désormais de 7 317 128, ce qui correspond à 10 % des actions en circulation à la date d'approbation par les actionnaires. Les conditions d'acquisition et de levée des options sont fixées par le conseil d'administration de la filiale, sous réserve, entre autres, que les options ne peuvent avoir une durée excédant dix ans et qu'elles doivent avoir des conditions non moins restrictives que la levée sur une période minimale de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle. Le nombre total d'options sur actions émises en faveur d'une seule personne est limité à 5 % du total des actions ordinaires de la filiale émises et en circulation par année; ce pourcentage est limité à 2 % par consultant.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options sur actions se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation aux 1 ^{er} mars 2013 et 2012	1,55 \$	5 216 250	1,15 \$	3 347 500
Attribuées	2,27	115 000	2,10	2 155 000
Exercées	0,25	(13 750)	–	–
Échues	2,48	(25 000)	–	–
En circulation aux 31 mai 2013 et 2012	1,57 \$	5 292 500	1,52 \$	5 502 500
Exerçables aux 31 mai 2013 et 2012	1,33 \$	2 984 498	0,71 \$	1 195 250

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours des périodes de trois mois terminées les :

	Trois mois terminés le 31 mai 2013	Trois mois terminés le 31 mai 2012
Prix de l'action	2,21 \$	2,10 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	1,04 %	1,33 %
Durée estimative	2,93 ans	4,15 ans
Volatilité prévue	81,11 %	70,58 %

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des salariés au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 est de 1,13 \$ (0,99 \$ en 2012). Aucune option n'a été octroyée à des non-salariés.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

b) Régime d'intéressement au capital de la filiale Acasti Pharma (suite)

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options exercées durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 est de 2,43 \$ par action. Aucune option n'a été exercée au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2012.

c) Régime d'intéressement au capital de la filiale NeuroBioPharm

Le 25 mai 2011, le conseil d'administration de NeuroBioPharm a approuvé la mise en place d'un régime d'options d'achat d'actions pour les administrateurs, la direction, les salariés et les consultants de NeuroBioPharm. Le nombre maximal d'actions de catégorie A pouvant être émises par ce régime ne peut être supérieur à 600 000 actions de catégorie A, et des limites individuelles spécifiées sont établies pour les consultants, le service des relations avec les investisseurs et les salariés. Le conseil d'administration de NeuroBioPharm fixera le prix d'exercice des options, ce prix ne sera pas inférieur i) au prix par action que NeuroBioPharm a obtenu pour les dernières actions vendues dans le cadre de ses derniers placements privés effectués dans des conditions normales de concurrence au cours du dernier exercice et ii) à la démonstration faite de l'une ou l'autre des manières suivantes de la valeur du prix d'exercice : une évaluation officielle; des dépenses reportées engagées au cours des cinq derniers exercices qui ont contribué ou peuvent raisonnablement être perçues comme pouvant contribuer au développement de la technologie ou du produit pour lequel NeuroBioPharm a l'intention de réaliser un programme recommandé de recherche et développement au cours des 12 prochains mois; l'actif corporel net; cinq fois la moyenne des flux de trésorerie annuels ou un autre moyen d'établissement de la valeur qui est acceptable pour la bourse reconnue où les titres de NeuroBioPharm sont inscrits, si applicable. La durée prévue de l'option sera d'un maximum de 10 ans. Le nombre total d'options sur actions émises en faveur d'une seule personne est limité à 5 % du total des actions ordinaires de la Société émises et en circulation par année; ce pourcentage est limité à 2 % par consultant.

Le régime d'options sur actions doit prévoir des conditions non moins restrictives que la levée sur une période minimale de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options sur actions se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation aux 1 ^{er} mars 2013 et 2012	0,50 \$	461 250	0,50 \$	496 250
En circulation aux 31 mai 2013 et 2012	0,50 \$	461 250	0,50 \$	496 250
Exerçables aux 31 mai 2013 et 2012	0,50 \$	461 250	0,50 \$	248 134

Aucune option n'a été octroyée au cours des périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

d) Autre régime d'intéressement au capital

De temps à autre, la Société octroie de la rémunération à ses employés sous forme de droits incitatifs sur des bons de souscription de série 4 qu'elle détient dans sa filiale Acasti et de séries 2011-2 et 2011-3 qu'elle détient dans sa filiale NeuroBioPharm. L'acquisition des droits se fait graduellement. Tous sont soumis au service continu des employés ou à l'atteinte de quatre années de service pour les administrateurs.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des droits sur les bons de souscription d'Acasti se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits
En cours aux 1 ^{er} mars 2013 et 2012	0,33 \$	5 352 350	0,33 \$	5 715 500
Exercés	0,31	(67 500)	0,27	(53 150)
En cours aux 31 mai 2013 et 2012	0,33 \$	5 284 850	0,33 \$	5 662 350
Exercables aux 31 mai 2013 et 2012	0,33 \$	5 284 850	0,30 \$	5 001 100

Aucun droit n'a été octroyé au cours des périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012.

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des droits exercés durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 est de 2,34 \$ par action (2,13 \$ en 2012).

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des droits sur les bons de souscription de NeuroBioPharm se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits
En cours aux 1 ^{er} mars 2013 et 2012	0,54 \$	7 733 176	0,51 \$	7 023 427
Attribués	0,76	185 000	0,75	730 000
Échus	0,75	(95 000)	–	–
En cours aux 31 mai 2013 et 2012	0,53 \$	7 823 176	0,53 \$	7 753 427
Exercables aux 31 mai 2013 et 2012	0,50 \$	6 744 993	0,45 \$	4 697 280

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

d) Autre régime d'intéressement au capital (suite)

La juste valeur des droits sur les bons de souscription de NeuroBioPharm octroyés a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les droits octroyés au cours des périodes de trois mois terminées les :

	Trois mois terminés le 31 mai 2013	Trois mois terminés le 31 mai 2012
Prix de l'action	0,10 \$	0,10 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	0,74 %	1,20 %
Durée estimative	2,80 ans	2,91 ans
Volatilité prévue	72,95 %	74,44 %

La juste valeur moyenne pondérée des droits octroyés à des salariés au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 est de 0,01 \$ (0,01 \$ en 2012). La juste valeur moyenne pondérée des droits octroyés à des non-salariés au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 est de 0,01 \$. Aucun droit n'a été octroyé à des non-salariés au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2012.

Le 3 décembre 2012, Neptune a accordé une rémunération incitative sous forme d'options d'achat d'actions comme moyen de rétention du personnel, compensant ainsi partiellement les réductions de salaire et servant d'incitatif à long terme pour les dirigeants et les employés clés. Les options d'achat d'actions sont acquises graduellement sur une période de deux ans. Toutes sont sujettes aux services continus des employés et une partie de ces options sont sujettes à des conditions de performance autres que des conditions de marché. Au 31 mai 2013, les conditions de performance n'ont pas été officiellement déterminées. Jusqu'à la détermination de ces conditions, la Société réévaluera ces options à la juste valeur à chaque date de clôture. Ces conditions de performance ont été officiellement déterminées subséquemment à la fin de la période, soit le 15 juin 2013.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options d'achat d'actions sur les actions d'Acasti se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions
En circulation aux 1 ^{er} mars 2013 et 2012	2,75 \$	2 175 000	– \$	–
Attribuées	2,75	10 000	–	–
Échues	2,75	(15 000)	–	–
En circulation aux 31 mai 2013 et 2012	2,75 \$	2 170 000	– \$	–
Exercibles aux 31 mai 2013 et 2012	– \$	–	– \$	–

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

d) Autre régime d'intéressement au capital (suite)

La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options d'achat d'actions octroyées au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 :

	Trois mois terminés le 31 mai 2013
Prix de l'action	2,42 \$
Dividende	–
Taux d'intérêt sans risque	1,00 %
Durée estimative	2,88 ans
Volatilité prévue	80,97 %

La juste valeur moyenne pondérée des options d'achat d'actions octroyées à des salariés au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 est de 1,17 \$. Aucune option d'achat d'actions n'a été octroyée à des non-salariés.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options d'achat d'actions sur les actions de NeuroBioPharm se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions
En circulation aux 1 ^{er} mars 2013 et 2012	0,75 \$	2 250 000	– \$	–
Attribuées	0,75	10 000	–	–
En circulation aux 31 mai 2013 et 2012	0,75 \$	2 260 000	– \$	–
Exerçables aux 31 mai 2013 et 2012	– \$	–	– \$	–

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

d) Autre régime d'intéressement au capital (suite)

La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options d'achat d'actions octroyées au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 :

	Trois mois terminés le 31 mai 2013
Prix de l'action	0,10 \$
Dividende	–
Taux d'intérêt sans risque	1,00 %
Durée estimative	2,88 ans
Volatilité prévue	183,33 %

La juste valeur moyenne pondérée des options d'achat d'actions octroyées à des salariés au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2013 est de 0,07 \$. Aucune option d'achat d'actions n'a été octroyée à des non-salariés.

e) Régime incitatif à base de titres de capitaux propres

En janvier 2013, le Conseil d'administration a approuvé un régime incitatif à base de titres de capitaux propres pour les employés, administrateurs et consultants de la Société, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto et approuvé par les actionnaires de la Société le 27 juin 2013. Le régime prévoit l'émission d'unités d'actions avec restrictions, d'unités d'actions liées au rendement, d'actions avec restrictions, d'unités d'actions différées et d'autres formes d'attributions fondées sur des actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions sous forme d'actions. Au 31 mai 2013, aucun titre n'a été émis par la Société en vertu de ce régime (note 16 b)).

9. Ententes de partenariat et de collaboration

En 2008, la Société a encaissé un premier montant de 500 000 € d'une série de montants prévus aux termes d'une entente de partenariat. Comme le prévoit l'entente, la Société s'engage à développer un programme de recherche clinique et de développement de produits incorporant Neptune huile de krill - NKO[®] dans une matrice alimentaire. Les 62,5 % du premier montant sont uniquement remboursables si les parties n'atteignent pas certains jalons de développement, avant la mise en marché des produits. La portée de toute obligation de remboursement est actuellement en discussion entre Neptune et le partenaire, mais aucune entente n'est survenue. De plus, durant l'exercice terminé le 28 février 2011, la Société a encaissé une somme de 100 000 € qui était conditionnelle à l'obtention définitive du statut Novel Food et à l'obtention de résultats positifs sur le plan organoleptique, tel qu'il est défini dans un avenant à l'entente de partenariat entre les deux parties. Aucun revenu n'a été enregistré par la Société aux termes de cette entente. Au 31 mai 2013, une somme de 823 433 \$ est inscrite au titre de « Sommes perçues d'avance » aux états consolidés de la situation financière (824 464 \$ au 28 février 2013).

10. Avantages incitatifs reportés

En plus des avantages incitatifs reportés comptabilisés au 28 février 2013, au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2013, la Société a conclu une entente avec son locateur pour des avantages incitatifs reportés additionnels d'un montant de 510 929 \$, dont 459 836 \$ a été reçu et 51 093 \$ demeure à recevoir. Les avantages reçus seront comptabilisés prospectivement en réduction de la dépense de loyer sur une base linéaire pour la durée restante du bail.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

11. Prêts et emprunts

Au cours de la période terminée le 31 mai 2013, la marge de crédit d'exploitation n'a pas été renouvelée.

12. Détermination de la juste valeur

Actifs et passifs financiers

La Société a déterminé que la valeur comptable de ses éléments d'actif et de passif financiers à court terme se rapprochait de leur juste valeur en raison des courtes durées de ces instruments.

La juste valeur des obligations relatives aux biens loués, des contributions remboursables obtenues en vertu d'un programme d'emprunt fédéral est déterminée en actualisant les flux monétaires futurs aux taux dont la Société pourrait actuellement se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires. La juste valeur de ces emprunts se rapproche de la valeur comptable.

Dérivés d'équité

La juste valeur des bons de souscription Placement privé 2011 - US est déterminée au moyen de modèle d'évaluation en fonction des estimations et des hypothèses aux dates suivantes :

	31 mai 2012
Modèle d'évaluation	Black & Scholes
Taux de rendement	-
Volatilité	63,22 %
Durée estimative	0,42 an
Taux sans risque	0,18 %

Ces bons de souscription ont expiré le 3 novembre 2012.

Les changements dans la juste valeur de ces dérivés d'équité sont inclus dans les charges financières :

	31 mai 2012
Placement privé 2011 - US	222 677 \$

13. Secteurs opérationnels

La Société a trois secteurs à présenter, comme il est décrit ci-dessous, qui sont les unités opérationnelles stratégiques de la Société. Les unités opérationnelles stratégiques offrent différents produits et services et sont gérées séparément, car elles requièrent différentes stratégies en matière de technologie et de marketing. Pour chacune des unités opérationnelles stratégiques, le chef de la direction de la Société passe en revue au moins tous les trimestres les rapports de gestion internes. Le sommaire qui suit décrit les activités de chacun des secteurs de la Société :

- *Neptune* produit et commercialise des produits nutraceutiques.
- *Acasti Pharma Inc.* développe et commercialise des applications pharmaceutiques pour les maladies cardiovasculaires.
- *NeuroBioPharm Inc.* développe et commercialise des applications pharmaceutiques pour les maladies neurologiques.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

13. Secteurs opérationnels (suite)

L'information sur les résultats de chaque secteur à présenter est incluse ci-après. La performance d'un secteur est évaluée en fonction du bénéfice sectoriel avant impôt sur le résultat, comme l'indiquent les rapports de gestion internes examinés par le chef de la direction de la Société. Le bénéfice sectoriel permet d'évaluer la performance d'un secteur dans la mesure où la direction est d'avis que cette information est la plus pertinente pour évaluer les résultats de certains secteurs par rapport à ceux d'autres entités évoluant au sein des mêmes secteurs d'activité. La fixation des prix de cession interne s'appuie sur des taux prédéterminés et acceptés par toutes les parties.

Information sur les secteurs à présenter

Période de trois mois terminée le 31 mai 2013

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Éliminations	Total
Revenus provenant des ventes externes	6 083 648 \$	6 388 \$	– \$	– \$	6 090 036 \$
Revenus provenant des ventes internes et contrats de recherche internes	252 054	–	–	(252 054)	–
Recouvrements des assurances	700 000	–	–	–	700 000
Amortissement	(72 680)	(165 769)	(81 325)	245 611	(74 163)
Paiements fondés sur des actions	(1 335 119)	(540 930)	(220 644)	–	(2 096 693)
Produits financiers	47 555	10 222	–	(13 125)	44 652
Charges financières	(1 695)	(874)	(13 125)	13 125	(2 569)
Bénéfice du secteur à présenter	(3 113 907)	(1 965 108)	(581 759)	245 611	(5 415 163)
Actifs du secteur à présenter	77 996 813	11 324 634	3 920 590	(27 812 203)	65 429 834
Passifs du secteur à présenter	11 318 157	3 004 823	19 712 584	(22 110 258)	11 925 306

Période de trois mois terminée le 31 mai 2012

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Éliminations	Total
Revenus provenant des ventes externes	6 134 816 \$	13 658 \$	– \$	– \$	6 148 474 \$
Revenus provenant des ventes internes et contrats de recherche internes	78 191	–	–	(78 191)	–
Amortissement	(186 158)	(166 258)	(81 325)	245 611	(188 130)
Paiements fondés sur des actions	(990 954)	(529 627)	(99 960)	–	(1 620 541)
Produits financiers	38 024	7 199	–	(13 125)	32 098
Charges financières	(258 606)	(869)	(13 125)	13 125	(259 475)
Bénéfice (perte) du secteur à présenter	139 576	(1 575 980)	(503 713)	245 611	(1 694 506)
Actifs du secteur à présenter	53 691 415	15 112 556	4 547 270	(24 719 075)	48 632 166
Passifs du secteur à présenter	14 933 890	1 676 280	18 834 917	(19 598 033)	15 847 054

Les écarts entre les sommes de tous les secteurs et les soldes consolidés s'expliquent principalement par l'exploitation des secteurs cardiovasculaire et neurologique aux termes de licences émises par le secteur nutraceutique, détenteur ultime de la propriété intellectuelle originale employée dans les applications pharmaceutiques. Les immobilisations incorporelles associées aux licences des secteurs pharmaceutiques, leurs dotations aux amortissements et les redevances sont éliminées à la consolidation. Les placements intersectoriels et les soldes à payer ou à recevoir sont à l'origine d'autres éliminations d'actifs et de passifs des secteurs à présenter.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

13. Secteurs opérationnels (suite)

Le secteur nutraceutique est le principal débiteur des obligations liées aux charges du siège social du groupe. Toutes les charges du siège social significatives, hormis les coûts de financement et certaines charges de bureau courantes, sont imputées aux secteurs à présenter en proportion de la part estimative des services ou des avantages obtenus par chacun. Ces charges ne représentent pas nécessairement les coûts qui devraient autrement être engagés par les secteurs s'ils ne recevaient pas les services ou les avantages grâce aux ressources mises en commun par le groupe ou s'ils ne recevaient pas de financement du secteur nutraceutique.

14. Engagements et éventualités

a) Éventualités

- i) Le ou vers le 27 janvier 2010, la Société et Acasti ont déposé une requête pour l'émission d'une injonction permanente devant la Cour supérieure du Québec contre US Nutraceutiques LLC (d.b.a. Valensa), une société américaine. Dans le cadre de cette procédure, Neptune et Acasti recherchent notamment une injonction ordonnant à Valensa d'amender certaines demandes de brevet déposées par Valensa auprès du registraire américain pour y ajouter Neptune comme copropriétaire, ou à titre subsidiaire la cession par Valensa de ces demandes de brevet à Neptune, ainsi que des dommages-intérêts punitifs, perte de profits et pertes d'occasions d'affaires, le tout pour un montant présentement fixé à 3 000 000 \$.

Le 28 septembre 2011, Valensa a déposé sa défense dans laquelle elle a nié les allégations de Acasti/Neptune et a demandé le rejet de la requête. Valensa a également produit une demande reconventionnelle mais seulement à l'égard de Neptune, contre qui elle allègue une violation des contrats et réclame des dommages-intérêts d'un montant de 2 300 000 \$. La Société nie toutes les allégations matérielles faites par Valensa. Ce dossier est toujours actif et aucune date de procès n'a été fixée. Au 31 mai 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

- ii) Le 4 octobre 2011, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,030,348 et en dommages contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antarctic USA Inc. et Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.), devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 19 décembre 2011, Aker et al. ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Les procédures ont été suspendues en raison du réexamen du brevet et aucune date de procès n'a été fixée. Au 31 mai 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Également, le 2 octobre 2012, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,278,351 et en dommages contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antarctic USA Inc., Aker Biomarine Antarctic AS, Schiff Nutrition Group Inc. and Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.), devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 5 février 2013, Aker et al. ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Au 31 mai 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

- iii) Le 4 octobre 2011, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,030,348 et en dommages contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc. Mercola.com Health Resources, LLC et Azantis Inc., devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 30 décembre 2011, Enzymotec USA Inc. a déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle il nie toute contrefaçon du brevet, demande une déclaration d'invalidité et réclame les coûts et des dommages. Le 30 décembre 2011, Mercola.com Health Resources, LLC et Azantis Inc. ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Les procédures ont été suspendues en raison du réexamen du brevet et aucune date de procès n'a été fixée. Au 31 mai 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Également, le 2 octobre 2012, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,278,351 et en dommages contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc., Mercola.com Health Resources, LLC, devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 14 janvier 2013, Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc., Mercola.com Health Resources, LLC ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Au 31 mai 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

14. Engagements et éventualités (suite)

a) Éventualités (suite)

- iv) Le 22 décembre 2011, la Société a reçu signification par l'Université de Sherbrooke d'une requête en passation de titre relativement aux brevets portant sur le procédé d'extraction utilisé sous licence par la Société et dont l'Université de Sherbrooke est le propriétaire inscrit dans plusieurs pays. L'Université demande à la cour d'ordonner le transfert de propriété à la Société. Le 26 juin 2013, l'Université et Neptune ont conclu une entente de règlement en vertu de laquelle il est prévu, entre autre, d'abandonner le dossier de la requête en passation de titre.
- v) Le 20 décembre 2012, la Société a déposé une demande de révocation du brevet initial d'Aker Biomarine ASA (2008231570) et de ses quatre brevets d'innovation devant la Cour fédérale australienne. La Société souhaite obtenir de la Cour une déclaration que toutes les revendications contenues dans les brevets d'Aker, sont, et en tout temps ont été, invalides. Les brevets d'Aker revendiquent une composition d'huile de krill et des méthodes d'extraction qui, de l'avis de la Société, ne sont pas nouvelles et qui ne sont donc en conséquence pas des inventions brevetables, puisque la Société commercialisait son huile de krill NKO bien des années avant le dépôt des demandes de brevets d'Aker en Australie.
- vi) Le 29 Janvier 2013, la Société a déposé une plainte en vertu de l'article 337 de l'*US Tariff Act* de 1930 devant le *United States International Trade Commission*, alléguant que Aker BioMarine AS, Aker BioMarine Antarctique USA, Inc., Aker BioMarine Antarctique, Enzymotec Limited, Enzymotec USA, Inc., Olympic Seafood AS, Olympic Biotec Ltd, Rimfrost USA, LLC, Bioriginal Food & Science Corp et Avoca, Inc., une division de Pharmachem Laboratories Inc. se livrent à des pratiques commerciales déloyales de par, entre autre, l'importation, la vente pour l'importation et à la vente après l'importation de certains produits à base de krill, à savoir une pâte de krill et des huiles de krill, qui violent directement ou indirectement une ou plusieurs revendications des brevets américains US8,278,351 et US8,383,675 de la Société. L'enquête a été instituée officiellement le 11 avril 2013 et une date pour le début du procès a été fixée pour le 10 décembre 2013.
- vii) Le 6 mars 2013, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antartic USA Inc., Aker Biomarine Antartic AS, Schiff Nutrition Group Inc., et Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.) pour la contrefaçon du brevet US 8,383,675 de la Société ainsi que des dommages. Cette procédure n'a pas encore été suspendue mais le sera très probablement dans l'attente la décision de la United States International Trade Commission concernant la plainte déposée le 29 janvier 2013 par la Société.
- viii) Le 6 mars 2013, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc. et Mercola.com Health Resources, LLC pour la contrefaçon du brevet US8,383,675 de la Société ainsi que des dommages. Cette procédure n'a pas encore été suspendue mais le sera très probablement dans l'attente la décision de la United States International Trade Commission concernant la plainte déposée le 29 janvier 2013 par la Société.
- ix) Le 6 mars 2013, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Rimfrost USA, LLC, Avoca Inc., and Olympic Seafood AS pour la contrefaçon des brevets US8,030,348, US8,278,351 et US8,383,675 de la Société ainsi que des dommages. Cette procédure n'a pas encore été suspendue mais le sera très probablement dans l'attente la décision de la United States International Trade Commission concernant la plainte déposée le 29 janvier 2013 par la Société.
- x) Le 2 avril 2013, la Société a reçu une requête introductive d'instance de la société G.S.C. Communication Inc. contre la Société et Entreprises Laliberté Division Électricité Inc. (codéfendeurs). La requête a été déposée suite à l'incident du 8 novembre 2012 et le demandeur réclame une somme pour la perte des outils du demandeur. Le dossier est toujours en instance et aucune date de procès n'a été fixée.
- xi) La Société est sujette aux lois et règlements concernant l'environnement et le risque d'un passif environnemental inhérent à ses opérations actuelles et passées. Selon les informations dont elle dispose, la Société croit que les questions environnementales n'auront pas d'effet négatif matériel sur la condition financière de la Société.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

14. Engagements et éventualités (suite)

b) Engagements

- i) En septembre 2011, Neptune a annoncé la conclusion d'un protocole d'entente avec la société chinoise Shanghai KaiChuang Deep Sea Fisheries Co. Ltd. (« SKFC ») afin de former une coentreprise à parts égales nommée Neptune-SKFC Biotechnologie. La coentreprise devrait fabriquer et commercialiser les produits de krill de Neptune en Asie. Le coût initial et la valeur totale du projet, qui inclut la construction d'une usine de production et le développement d'un réseau de distribution commercial pour l'Asie, de même que d'autres détails de cette entente sont actuellement examinés par les parties. SKFC appartient à hauteur de 43 % à Shanghai Fisheries General Corporation (« SFGC »), important conglomerat de pêche qui est la propriété du gouvernement chinois. SFGC se spécialise dans la pêche pélagique, les navires de pêche, la machinerie de pêche, les produits d'épicerie frais et les services d'entreposage. SFGC est présente dans plus de 10 pays et compte plus 4 000 employés. SKFC a la plus importante flotte de navires chargés de la récolte du krill de l'océan Antarctique. Le protocole d'entente fait l'objet de négociations additionnelles et est assujéti à l'approbation du conseil de chacune des parties à la coentreprise ainsi que des autorités chinoises.
- ii) En décembre 2011, la Société a annoncé le début officiel de la phase I de l'agrandissement de l'usine de Sherbrooke. Le coût du projet d'expansion a été révisé à un montant d'approximativement 30 000 000 \$ suite à l'incident du 8 novembre 2012 à l'usine de Sherbrooke. Le projet devrait être financé principalement par des subventions et prêts sans intérêts provenant des gouvernements provincial et fédéral, certains crédits d'impôts, une facilité de crédit garantie, des recouvrements d'assurance et une partie du fonds de roulement de Neptune. Le financement est composé d'un emprunt de 3 500 000 \$ sans intérêts, ayant un terme de dix ans et d'une subvention de 3 000 000 \$. La majeure partie de ces montants de financement ne sont pas déboursés.

Depuis l'explosion survenue le 8 novembre 2012, la Société prévoit reconstruire une usine de production opérationnelle, en utilisant la phase I de l'agrandissement de l'usine qui était en cours de construction.

- iii) Dans le cours normal des affaires, une filiale de la Société a signé des ententes avec divers partenaires et fournisseurs visant à ce que ceux-ci exécutent des projets de recherche pour la production et la commercialisation de certains produits.

La filiale de la Société s'est engagée dans divers projets de recherche et de développement qui seront effectués sur une période de 12 à 24 mois pour un coût total de 4 436 000 \$, dont un montant de 2 979 000 \$ a été payé à ce jour. Au 31 mai 2013, un montant de 55 000 \$ est inclus dans les « Fournisseurs et autres créditeurs » relativement à ces projets.

15. Parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

La Société s'est engagée, auprès d'une société contrôlée par un dirigeant et administrateur (qui est également un actionnaire de la Société), à payer semestriellement une somme représentant 1 % des revenus, sans limite de durée, à titre de redevances. Le montant versé annuellement ne pourra excéder le bénéfice net avant impôts, intérêts et amortissement de la Société. Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2013, le total de ces redevances incluses dans les charges d'exploitation représente 60 380 \$ (61 265 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2012). Au 31 mai 2013, le solde dû à cette société en vertu de cet engagement est de 317 115 \$ (256 734 \$ au 28 février 2013). Ce montant est présenté aux états consolidés de la situation financière sous la rubrique « Fournisseurs et autres créditeurs ».

Rémunération des principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration et certains dirigeants sont les principaux dirigeants de la Société. Ils exercent un contrôle sur 4 % des actions avec droit de vote de la Société.

La rémunération des principaux dirigeants s'établit comme suit pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012 :

	2013	2012
Avantages à court terme	477 154 \$	528 892 \$
Paiements fondés sur des actions	532 732	846 608
	1 009 886 \$	1 375 500 \$

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois terminées les 31 mai 2013 et 2012

16. Événements postérieurs à la date de clôture

a) Entente de prépaiement

Le 4 décembre 2012, la Société a annoncé qu'elle a conclu une entente de prépaiement avec sa filiale Acasti en vertu du contrat de licence exclusive. Cette entente prévoit que la Société peut payer d'avance toutes les redevances futures payables en vertu de ce contrat de licence.

La valeur du prépaiement, déterminée avec l'assistance de spécialistes externes en évaluation, selon la formule de calcul stipulée dans le contrat de licence, équivaut à approximativement 15 500 000 \$. Ce prépaiement sera réglé par l'émission de 6 750 000 actions de catégorie A de la filiale, à un prix de 2,30 \$ par action, à l'exercice d'un bon de souscription délivré à Neptune à la signature de l'entente de prépaiement.

Le prépaiement et l'émission des actions à la Société ont été approuvés par le TSX Venture Exchange et par les actionnaires désintéressés de la filiale au cours de l'assemblée annuelle des actionnaires de la filiale qui s'est tenue le 27 juin 2013.

Le 12 juillet 2013, Acasti a émis à la Société 6 750 000 actions de catégorie A, augmentant de 3 % la participation de Neptune dans Acasti. Les changements dans la participation d'une filiale qui ne résultent pas en une perte de contrôle sont comptabilisés comme une transaction sur les capitaux propres.

b) Octrois d'actions et d'options d'achat d'actions

Le 21 Juin 2013 (la «Date d'octroi»), la Société a octroyé aux membres du conseil d'administration, dirigeants, employés et consultants un total de (i) 1 191 000 unités d'actions avec restrictions (les «Unités NTB») en vertu du régime incitatif à base de capitaux propres (le «Régime»), (ii) 1 965 000 options d'achat d'actions d'Acasti, chaque option permettant à son détenteur d'acquérir une (1) action de catégorie «A» que la Société détient dans le capital-social d'Acasti (les « Options d'achat d'actions d'Acasti ») à un prix d'exercice de 3,00 \$CA et expirant le 21 Juin 2016, (iii) 1 915 000 options d'achat d'actions de NeuroBio, chaque option permettant à son détenteur d'acquérir une (1) action à droit de vote subalterne de catégorie« A » que la Société détient dans le capital-social de NeuroBio (les « Options d'achat d'actions de NeuroBio ») à un prix d'exercice de 1,00 \$CA et venant à échéance le 21 Juin 2016 (collectivement, les «Attributions»).

Les Attributions octroyées ci-dessus seront libérées automatiquement dans le temps à un rythme spécifique (variant de 10 % à 50 % par anniversaire de 3 mois ou 6 mois à compter de la Date d'octroi, selon le cas) en fonction de la catégorie de chaque détenteur, sous réserve que soixante pour cent (60 %) de ces Attributions seront libérées qu'après la réalisation des objectifs de performance identifiés par la Société. Les objectifs de performance sont basés en partie sur des objectifs précis et globaux de la Société, mais également en fonction de la performance individuelle de chaque détenteur.

Les Unités NTB octroyées ci-dessus demeurent soumis à l'approbation finale du Régime par la Bourse de Toronto. Les Attributions octroyées ci-dessus comprennent également un certain nombre d'Unités NTB octroyées à un administrateur et un consultant, 25 % de ce nombre ont été libérés à la Date d'attribution pour services passés.

Ces attributions seront présentées dans les capitaux propres sur la période d'acquisition des droits.